Table des matières





Madame, Monsieur,

Bon voyage avec votre .

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à Pilote.

Nous vous prions de lire soigneusement ce manuel d'utilisation, ainsi que les notices livrées avec chaque équipement : réfrigérateur, chauffe-eau, chauffage, four, etc…

Bien utiliser votre camping-car vous permet un meilleur confort de vie, mais aussi préserve la valeur de votre véhicule.

Dans tous les cas, le réseau Pilote est à votre disposition, ainsi que le Service Après-Vente PILOTE (coordonnées disponibles à la fin de ce manuel).

Ce document inclut des remarques importantes concernant la sécurité. Elles sont mentionnées de la manière suivante :



Remarque de sécurité : Si vous ne tenez pas compte de ce symbole, vous risquez de mettre en danger des personnes.



Remarque technique : Si vous ne tenez pas compte de ce symbole, vous risquez d'endommager l'appareil ou les consommateurs qui y sont raccordés.

Ce document inclut également des instructions essentielles au fonctionnement du produit ainsi que des informations générales. Elles sont mentionnées de la manière suivante :



Instruction essentielle



Information générale, recommandations ou particularités.

Bon voyage avec votre PILOTE.



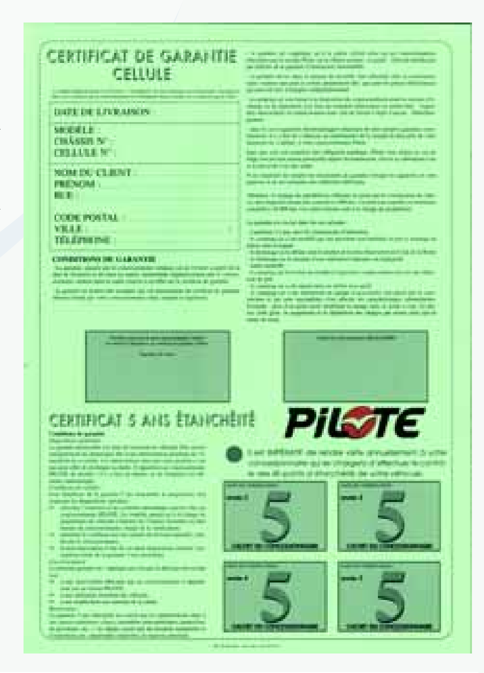


2.1 - Les conditions de garantie offertes à l'acheteur sont les suivantes :

- La garantie, assurée par le concessionnaire vendeur, est de 24 mois à partir de la date de livraison et de mise en mains et mentionnée impérativement par le concessionnaire vendeur dans le cadre réservé à cet effet sur le certificat de garantie.
- La garantie ne s'applique qu'à la partie cellule ainsi qu'aux transformations effectuées par la société Pilote sur le châssis porteur ; la partie véhicule bénéficiant par ailleurs de la garantie Constructeur Automobile.
- La garantie devra, dans la mesure du possible, être effectuée chez le concessionnaire vendeur tant pour la cellule proprement dite, que pour les pièces défectueuses qui peuvent être échangées indépendamment.
- Le camping-car sera laissé à la disposition du concessionnaire pour les travaux d'échange ou de réparation. Les frais de transport aller-retour ou autres frais engendrés directement ou indirectement pour cela ne feront l'objet d'aucun dédommagement.
- Dans le cas d'appareils électroménagers disposant de leurs propres garanties Constructeur, il y a lieu de s'adresser au représentant de la marque le plus près de votre domicile ou, à défaut, à votre concessionnaire Pilote.
- Il est impératif de remplir les documents de garantie lorsque les appareils en sont pourvus et de les retourner aux différents fabricants.
- Le réglage du parallélisme, effectué en usine par le constructeur du châssis, doit impérativement être contrôlé à 1500 km. Un nouveau contrôle est fortement conseillé à 20000 km. Ces interventions sont à la charge de l'utilisateur.

2.2 - La garantie est exclue dans les cas suivants :

- l'acheteur n'a pas suivi les instructions d'utilisation,
- le réglage du parallélisme n'a pas été effectué à 1500 km,
- le camping-car a été modifié par une personne non habilitée ou par le montage de pièces non d'origine,
- le dommage ou le défaut sont le résultat de la non-observation du Code de la Route,
- le dommage est le résultat d'une utilisation impropre ou négligente,
- usure naturelle,
- le camping-car livré était un modèle d'exposition vendu comme tel avec une réduction de prix,
- le camping-car a été réparé dans un atelier non-agréé par la société Pilote ou sans son accord express,
- le camping-car a été transformé ou équipé d'accessoires non posés par le constructeur et qui sont susceptibles d'en affecter les caractéristiques substantielles.


CERTIFICAT DE GARANTIE
CELLULE

DATE DE LIVRAISON

MODÈLE :
CHÂSSIS N° :
CELLULE N° :

NOM DU CLIENT :
PRÉNOM :
RUE :

CODE POSTAL :
VILLE :
TÉLÉPHONE :

CONDITIONS DE GARANTIE

CERTIFICAT 5 ANS ÉTANCHÉITÉ

PILOTE

5 5 5 5



Exemple : pose d'un porte-moto modifiant la charge utile, le poids à vide, les places carte grise, la suspension et la répartition des charges par essieu ainsi que la tenue de route.




CONSEILS PRATIQUES DE PREMIERE UTILISATION



Ne jamais rouler avec les lanterneaux de pavillon ouverts.



Ne jamais rouler avec un appareil au gaz en fonctionnement. Fermer la ou les bouteilles de gaz avant le départ.



Déverrouiller les fenêtres en appuyant sur le bouton central, avant de tourner la poignée.



N'utiliser que de l'eau et un chiffon doux pour le nettoyage des fenêtres.



Ne jamais occulter le toit Heki à plus de 2/3.



Ne jamais laisser la pompe à eau sous tension, lorsque l'on est hors du véhicule.



Ne jamais verser de l'eau bouillante dans l'évier, le lavabo, la douche et les toilettes.



Vidanger l'eau des boilers équipés de la soupape de vidange manuelle, en hiver.



Débrancher la batterie auxiliaire après s'être assuré de sa bonne charge, pour les arrêts d'une durée supérieure à 1 mois.



Nettoyer chaque année les conduits d'aspiration et la cheminée des appareils Trumatic et du réfrigérateur, à l'air comprimé.

4.1 - PRESCRIPTION GÉNÉRALE

Ne jamais laisser d'enfants dans votre camping-car sans surveillance. Ce principe de précaution, indispensable déjà pour une voiture particulière, est renforcé pour un camping-car compte tenu de la présence d'équipements électriques moyenne et basse tension et d'équipements ménagers fonctionnant au gaz.

4.2 - LE CHARGEMENT



Ne pas utiliser le caisson situé sous le siège chauffeur ou passager comme coffre de rangement dans le cas où ce caisson sert de logement à la batterie auxiliaire : danger de court-circuit ou d'incendie.



Ne pas garder de bombes aérosol dans le camping-car. Il y a en effet danger d'explosion, car ces bombes ne doivent pas être exposées à des températures supérieures à 50° C. Or, en période estivale, la température de l'habitacle peut dépasser cette valeur.



Pour la sécurité incendie, prévoir un extincteur à poudre sèche d'une capacité d'au moins 1 kg homologué. Familiarisez-vous avec sa notice d'emploi et avec les dispositions locales de prévention des incendies. Il est conseillé de prévoir une couverture anti-feu près de la cuisine.



Le camping-car que vous utilisez a été conçu et homologué en fonction de prescriptions techniques précises qu'il convient de respecter (poids à vide avec tolérance +/- 5%, charge utile estimée, poids total en charge avec tolérance de +/- 5% etc...).



Afin d'éviter un surcroît de bagages, établissez des listes pour la vaisselle, les vêtements,... Nous vous conseillons de leur affecter une place précise, bien calés dans les nombreux rangements prévus à cet effet, afin de les retrouver facilement. Utilisez au mieux les rangements déjà étudiés comme le meuble-bar, la penderie, les coffres extérieurs.



Pensez à vous munir d'un équipement minimum tel que carte routière, boîte à pharmacie, outillage, ampoules et fusibles de rechange, tuyau de remplissage de réservoir d'eau, rallonge 220V,...



En hiver, prévoyez les outils contre la neige (pelle, balai …) pour nettoyer le marche-pied, le toit et les fenêtres.



Remarque :

En ce qui concerne la charge utile (restante dans le calcul en tenant compte des pleins de carburant, d'eau propre, de gaz et des passagers) elle doit être répartie dans les différentes zones de rangements de votre véhicule.

- Ne pas oublier que la pose d'équipements optionnels lourds tels que :
  - réservoir d'eau supplémentaire,
  - climatiseur 220 V + groupe électrogène,
  - porte-moto, etc...,

sont susceptibles d'affecter ces prescriptions dont le non-respect peut détériorer les conditions de sécurité des camping-cars (tenue de route, etc...).





4.3 - AU DEPART



Ne jamais rouler avec un appareil au gaz en fonctionnement. Fermer la ou les bouteilles de gaz avant le départ.

Votre camping-car est toujours prêt à partir. Il n'y a donc pas de configuration route. Toutefois, quelques vérifications s'imposent, afin d'éviter des désagréments éventuels.

La liste suivante constitue une fiche que nous vous invitons à photocopier afin de l'avoir sous la main au moment du départ.

- Remonter/enlever les vérins/chandelles de stabilisation, si votre camping-car en dispose (option).
- Débrancher les connexions 220V
- Mettre le réfrigérateur sur position 12V dès que le moteur tourne
- Verrouiller la porte du réfrigérateur
- Fermer les lanterneaux
- Fermer la porte cellule et rentrer le marchepied (fermeture automatique si le marchepied est électrique)
- Fermer toutes les fenêtres
- Fermer tous les tiroirs
- Verrouiller les placards, fermer les portes de la penderie et de la salle de bain
- Eviter de laisser des objets sur les tables et le plan de cuisine.
- Vérifier votre champ de rétro-vision

4.3.1 - La Conduite :

Sur la route, ayez toujours en tête les dimensions de votre véhicule :



ATTENTION A LA HAUTEUR (ponts, passages souterrains, parkings, branches d'arbres, auvents de stations service, etc.)

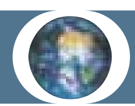


ATTENTION A LA LARGEUR (évitez d'emprunter des rues trop étroites)



ATTENTION AU PORTE-A-FAUX (lors des manœuvres, n'hésitez pas à vous faire assister par une personne à l'extérieur du véhicule).





4.4 - STATIONNEMENT



Choisir un terrain plat contribuera à votre confort dans le véhicule. Si vous avez commandé cette option, les vérins, situés à l'arrière du véhicule, sont destinés à stabiliser le camping-car. En aucun cas, ils ne doivent être utilisés pour corriger une éventuelle inclinaison.



4.4.1 - Discrétion :

Elle est la première qualité du camping-cariste accompli qui doit s'attacher à ne laisser aucune trace de son passage. Savoir-vivre, respect de l'autre et protection de l'environnement sont des valeurs universelles qui s'appliquent particulièrement aux camping-caristes.



4.4.2 - Eau :

Vous pouvez vous réapprovisionner dans les stations service en faisant le plein de carburant. Par ailleurs, de plus en plus de bornes de service sont installées à l'initiative des communes. N'hésitez pas à les utiliser à la fois pour le remplissage d'eau propre et la vidange des eaux usées.



4.4.3 - Eaux usées :

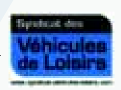
Les parkings d'autoroute, les bornes d'accueil, les stations service ou autres offrent souvent une possibilité. De même que pour l'eau propre, n'attendez pas le dernier moment.

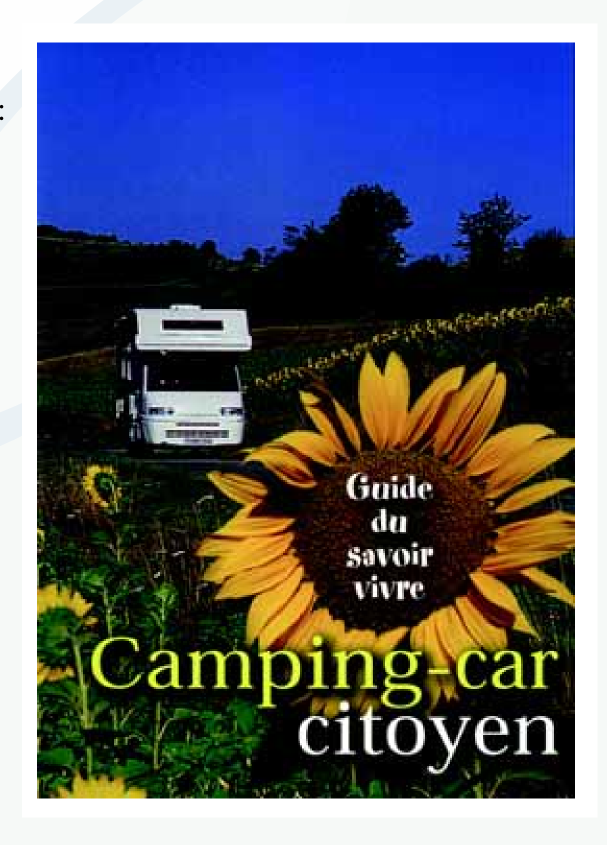


Vous pouvez vous procurer le « Guide du savoir vivre » (camping-car citoyen) au CLC (Comité de Liaison du Camping-car) à l'adresse suivante :

- www.accueil-camping-car.com 

Il existe aussi le syndicat des véhicules de loisirs à l'adresse suivante :

- www.syndicat-vehicules-loisirs.com 



5.1 - GÉNÉRALITÉS

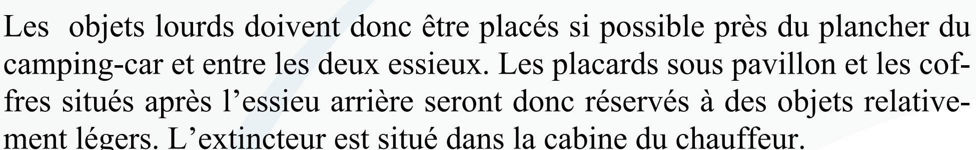
Le manuel d'utilisation et le carnet d'entretien du châssis édité par le Constructeur Automobile doivent vous être fournis à la livraison par votre concessionnaire. Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de suivre les instructions quant à l'entretien du châssis.



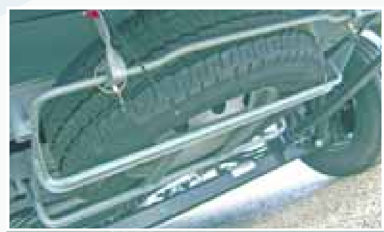
Attention, le réglage du parallélisme, effectué en usine par le constructeur du châssis, doit impérativement être contrôlé à 1 500 Km. Un nouveau contrôle est fortement conseillé à 20 000 Km. Ces interventions sont à la charge de l'utilisateur.



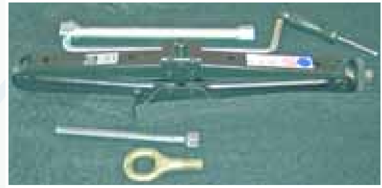
Pour préserver la tenue de route de votre camping-car, quelques précautions sont à prendre lors du chargement. L'objectif est d'obtenir un centre de gravité le plus bas possible et en avant de l'essieu arrière. Cela permet de réduire les effets parasitaires de suspension tels que roulis, tangage,...



Les objets lourds doivent donc être placés si possible près du plancher du camping-car et entre les deux essieux. Les placards sous pavillon et les coffres situés après l'essieu arrière seront donc réservés à des objets relativement légers. L'extincteur est situé dans la cabine du chauffeur.



La roue de secours est dans un panier sous le plancher cellule à l'arrière, ou dans la soute garage sur certains modèles.



Vous trouverez le cric dans le coffre à gaz. Pour changer une roue, consulter la notice du constructeur du châssis. La pression des pneumatiques est indiquée dans un tableau que vous trouverez en dernière page du manuel.



ATTENTION Risque d'accident Le sous-gonflage des pneumatiques compromet la sécurité de roulage et réduit leur kilométrage.

5.2 - PORTE-MOTO et ATTELAGE DE REMORQUES



Ces équipements doivent être impérativement homologués et équipés d'un circuit électrique approprié. Dans certains cas, la pose d'un renfort de suspension AR homologué est conseillé (contactez votre concessionnaire).

Dans le cas d'un attelage, veillez à bien respecter les données de chargement indiquées sur l'étiquette adhésive apposée obligatoirement sur celui-ci :

- Valeur S (en kg) : charge maximale verticale que peut exercer la remorque sur la boule.
- Valeur D (en kN) : elle permet de déterminer la masse maximale de votre remorque admissible par





l'attelage, suivant le calcul suivant :

$$MR = \frac{D \times T}{[(9,8 \times T) - D]}$$

Avec : MR = masse maximale de la remorque (en tonnes)
T = PTAC de votre véhicule (en tonnes)
D = valeur (en kN) à lire sur votre attelage.

Exemple : T = 3,5 t. et D = 12,5 kN

$$MR = \frac{12,5 \times 3,5}{[(9,8 \times 3,5) - (12,5)]}$$

Soit : MR = 2 t.

Par ailleurs, attention à ne pas dépasser le poids total roulant (PTR) de votre véhicule.



Il est rappelé que ces équipements entraînent une réduction de la capacité de charge du camping-car et une modification de la conduite et de la tenue de route du camping-car à laquelle le conducteur doit s'adapter (limitation de vitesse dans certains pays, etc...).

Une partie de la gamme PILOTE propose un montage de rallonges et attelages homologués. Pour cela, merci de consultez votre concessionnaire.



En aucun cas Pilote ne peut être tenu responsable du montage d'attelage ou de porte-moto non agréés par ses services techniques.

5.3 - CAMPING-CAR AVEC DOUBLE PLANCHER ET/OU GARAGE



La technologie du double plancher et/ou la présence de garage offre un volume de chargement très important.

Il convient toutefois de respecter les prescriptions techniques rappelées au paragraphe chargement. Par ailleurs, les charges lourdes doivent être arrimées ou calées afin d'éviter tout mouvement.



Le non-respect de ces prescriptions peut entraîner des situations de danger pour le conducteur et les passagers en cas de freinage brusque ou de choc occasionnel.





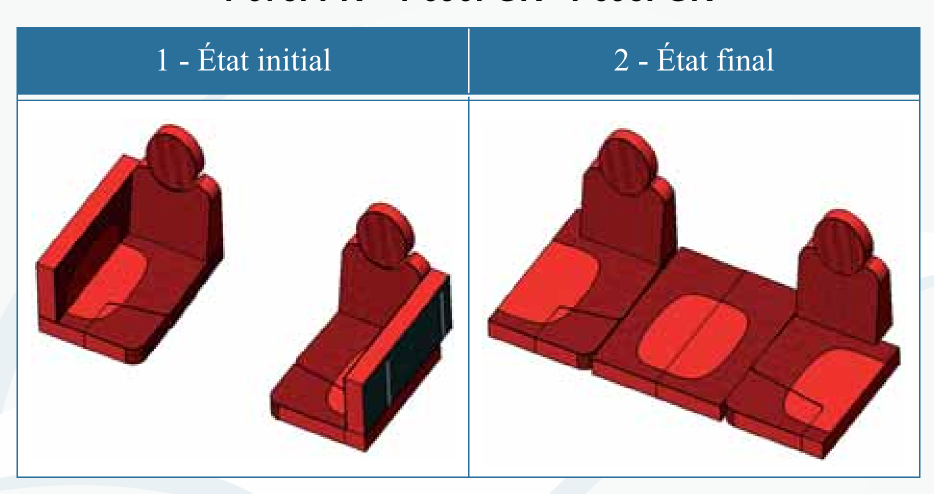
6.1 - Le couchage dînette (suivant versions) :

Le principe est d’abaisser la table au niveau des banquettes. Après avoir replié le pied de la table et tiré les compléments de couchage, mettre la table en position sur les supports prévus à cet effet. Disposer les coussins sur la table.

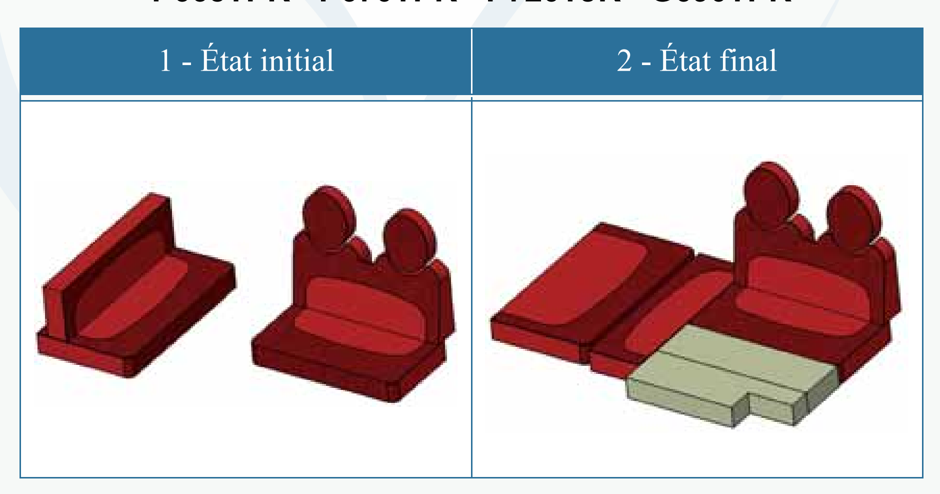


Vous pouvez vous référer aux plans ci-dessous, pour faciliter la transformation en mode couchage.

Dînette 1 : Collection Pilote 2007
P675FPR - P690FGR - P695FGR



Dînette 2 : Collection Pilote 2007
P665TPR - P670TPR - P720TJR - G690TPR



6.2 - Lit pavillon (intégraux) :



Mettre en place les occultations isolantes ou les rideaux isothermes coulissants sur les vitres et le pare-brise.

Baisser le dossier du siège, relever les pare-soleil, déverrouiller les sangles de fixation pour abaisser le lit. Celui-ci se met alors automatiquement en position.

6.3 - Utilisation du lit électrique :



Dans le cas où votre véhicule serait équipé d'un lit assisté électriquement soit à l'avant (intégraux seulement), soit à l'arrière (version garage seulement) :

- La manipulation du lit ne doit être effectuée qu'à l'arrêt du véhicule (moteur coupé), par un adulte.
- Ne pas actionner le lit si une personne s'y trouve encore.
- Ne pas se suspendre au lit pendant son utilisation.

Lit électrique avant et arrière

Sièges	Avant	Arrière
Veiller à baisser les sièges (lit électrique avant des intégraux) et à ne pas laisser d'objet encombrant sur le lit ou dans la soute (lit électrique arrière) qui pourraient entraver son fonctionnement.		



Lorsque les couchettes sont utilisées par des enfants, particulièrement ceux de moins de 6 ans, faire attention au risque de chute. Utiliser les filets de protection. Ces couchettes ne conviennent pas aux enfants sans surveillance.

7.1 - GÉNÉRALITÉS

La présence d'aérations permanentes, hautes et basses, est indispensable pour assurer un constant renouvellement de l'air.



- L'aération basse est généralement réalisée par une découpe dans le plancher sous le réfrigérateur.



- L'aération haute est assurée par les lanterneaux qui disposent d'une aération permanente.

Ces dispositifs d'aération favorisent une convection naturelle de l'air, y compris à l'intérieur des banquettes (d'où la présence de passage d'air au pied des coffres).



Les dispositifs d'aération ne doivent en aucun cas être occultés, même en période d'hiver. Attention à les maintenir propres et sans poussière (une vérification annuelle est conseillée).



Ne jamais obstruer les orifices de ventilation des compartiments de stockage des bouteilles de gaz.



Le renouvellement permanent de l'air, combiné avec un dosage adéquat du chauffage en période hivernale, permet d'obtenir une ambiance agréable à l'intérieur du camping-car.

7.1 - Généralités

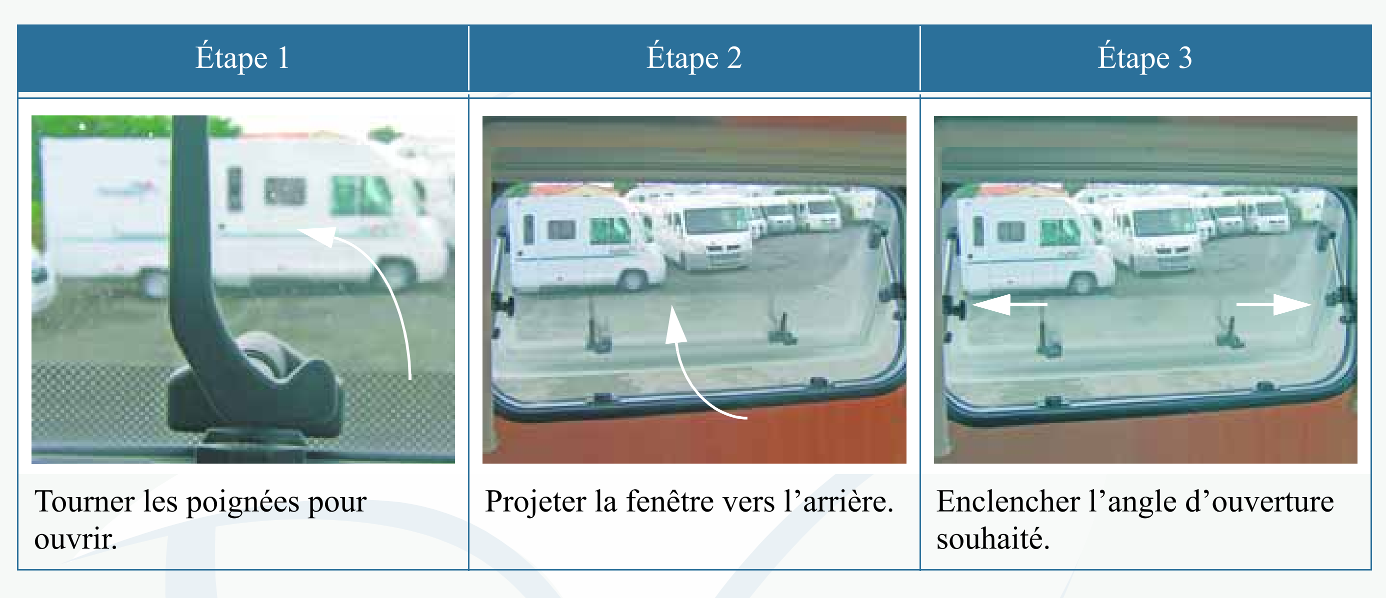


Les fenêtres doivent être fermées lorsque le véhicule est en marche et lorsque vous le quittez.

7.2 - Utilisation

7.2.1 - Commande de la fenêtre à projection :

Ouverture de la fenêtre



Étape 1	Étape 2	Étape 3
Tourner les poignées pour ouvrir.	Projeter la fenêtre vers l’arrière.	Enclencher l’angle d’ouverture souhaité.

Fermeture de la fenêtre



Étape 1	Étape 2	Étape 3
Projeter au maximum la fenêtre vers l’arrière.	Ramener lentement la fenêtre vers l’avant.	Tourner les poignées à 90°.



La poignée permet aussi bien de fermer la vitre que de fixer la position d’aération. À cet effet, la fourche doit s’enclencher au-dessus du côté étroit du cadre. À l’état fermé, la partie avant (externe) de la fourche doit être sur le cadre à l’intérieur.

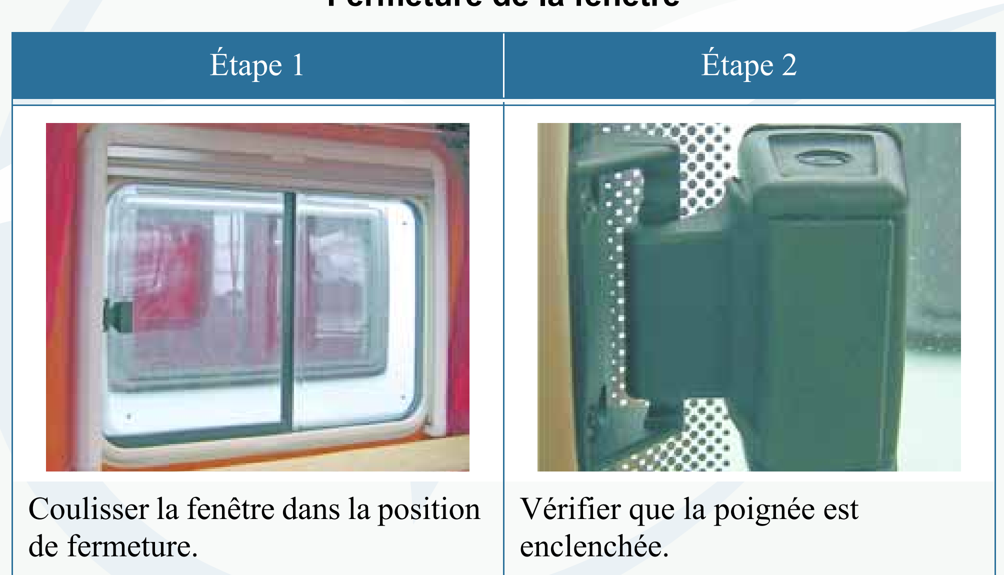
7.2.2 - Commande de la fenêtre coulissante :

Ouverture de la fenêtre



Étape 1	Étape 2
Enfoncer la poignée.	Coulisser la fenêtre dans la position d'ouverture souhaitée.

Fermeture de la fenêtre



Étape 1	Étape 2
Coulisser la fenêtre dans la position de fermeture.	Vérifier que la poignée est enclenchée.

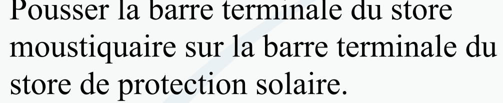
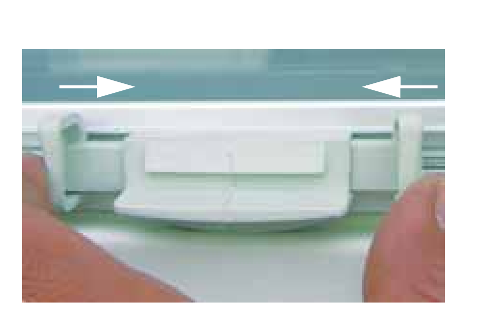
7.2.3 - Commande du store :



Les barres terminales doivent toujours être saisies au milieu.



Fermeture (occultation)

Étape 1	Étape 2
	
Pousser la barre terminale du store moustiquaire sur la barre terminale du store de protection solaire.	Enclencher.

Ouverture

Étape 1	Étape 2	Étape 3
Pousser les barres terminales dans le sens du store d'occultation jusqu'au bord.	Désenclencher les barres terminales.	Réintroduire maintenant la barre terminale du store moustiquaire manuellement en la freinant dans sa course.

7.2.4 - Précautions d'entretien :

- Les fenêtres acryliques doivent être nettoyées avec le produit d'entretien Seitz (pour fenêtres acryliques).
- Les tâches et les petites éraflures sur les vitres acryliques peuvent être traitées avec le polish Seitz et le chiffon à lustrer Seitz.
- Entretenir les joints d'étanchéité en caoutchouc avec du talc.
- Nettoyer les stores avec de l'eau savonneuse exclusivement.



Ne pas marcher sur la vitre acrylique ! En cas de non-respect de ces recommandations, il y a automatiquement perte des droits de garantie.

8.1 - Généralités


Fermer complètement le HEKI avant la mise en route du véhicule.


Ne pas marcher sur la vitre acrylique !


Ne pas manipuler le HEKI en cours de route !


Ne pas quitter le véhicule lorsque le HEKI est ouvert, le fermer auparavant !


En cas d'apparition de défectuosités ou de dérangements, consulter un atelier spécialisé !

8.2 - Toit-dôme HEKI 2

Positions : ouverture / fermeture

Position 1	Position 2	Position 3
Ouverture complète	Ouverture intermédiaire	Bouton de verrouillage

8.2.1 - REMARQUES


Les barres terminales doivent toujours être saisies au milieu.

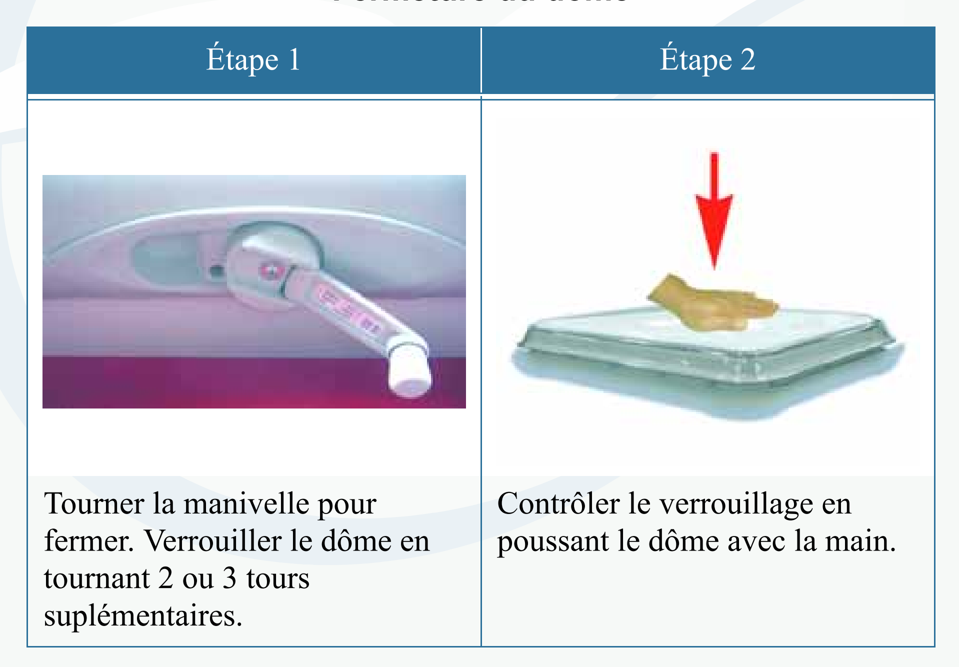
- Lors de la fermeture des stores (ou bien de l’occultation), pousser la barre terminale du store moustiquaire sur la barre terminale du store de protection solaire jusqu’au bord puis désenclencher.
- Pour ouvrir les stores, pousser les barres terminales dans le sens du store de protection solaire jusqu’au bord puis désenclencher les barres terminales. Ramener dès à présent la barre terminale du store moustiquaire manuellement sans le laisser revenir trop vite.

8.3 - Toit-dôme HEKI 3

Ouverture du dôme

Étape 1	Étape 2
Tourner la manivelle pour régler l'angle d'ouverture.	Stopper dès qu'il y a une résistance (position d'ouverture maximal). L'angle d'ouverture maximal est de 70°.

Fermeture du dôme

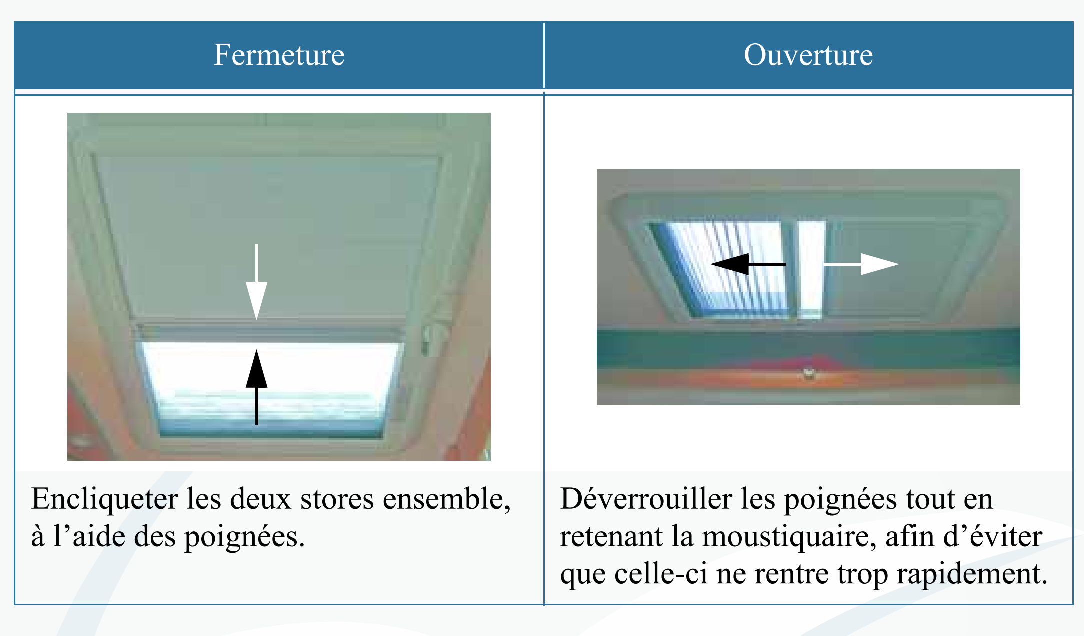


Étape 1	Étape 2
Tourner la manivelle pour fermer. Verrouiller le dôme en tournant 2 ou 3 tours suplémentaires.	Contrôler le verrouillage en poussant le dôme avec la main.

8.3.1 - Utilisation des stores :



Il est possible de faire coulisser le store Duette en fonction de vos besoins.



Fermeture	Ouverture
Encliqueter les deux stores ensemble, à l'aide des poignées.	Déverrouiller les poignées tout en retenant la moustiquaire, afin d'éviter que celle-ci ne rentre trop rapidement.

8.3.2 - Réglage personnel :

En assemblant les deux stores, vous pouvez régler comme vous le souhaitez la luminosité de votre dôme.



Pour préserver votre Heki 3 lors de fort ensoleillement, il est impératif de ne pas fermer complètement votre store Duette, afin de permettre une ventilation permanente et ainsi d'évacuer la chaleur naturelle accumulée sous le dôme.

8.3.3 - Instructions de sécurité :



1. Toute intervention sera effectuée exclusivement par du personnel spécialisé.
2. Si vous rencontrez des anomalies ou des défectuosités, consultez votre revendeur.
3. Vérifier que votre dôme acrylique ne soit pas endommagé par des branches ou des produits toxiques.
4. Ne pas marcher sur le dôme.
5. Fermer complètement le Heki 3 avant la mise en route du véhicule (vérifier le bon verrouillage).
6. Ne pas quitter le véhicule avec le Heki ouvert ; le fermer auparavant.
7. Ne pas ouvrir le Heki par fort vent ou pluies violentes.
8. Avant d'ouvrir le toit dôme, enlever si nécessaire la neige, le givre ou d'éventuelles salissures.
9. En cas de dommages, consulter un atelier spécialisé.

Ne pas nettoyer le dôme avec des produits d'entretien contenant de l'alcool.

9.1 - Généralités



AVERTISSEMENT GAZ :
Ne jamais rouler avec un appareil au gaz en fonctionnement. Fermer la ou les bouteille(s) de gaz avant le départ. Sangler fermement la ou les bouteille(s) de gaz.



Les 2 bouteilles de gaz sont à placer dans le coffre extérieur.

L'installation est prévue pour fonctionner au PROPANE uniquement. Pour les véhicules commercialisés en Espagne, Portugal et Grande-Bretagne, il convient de consulter le revendeur local.

La pression d'utilisation est de 30 mbar. Ne pas modifier le type du détendeur. Ne pas utiliser les appareils sous une pression de service différente.



9.2 - Fonctionnement et mise en service

En fonction de la gamme de produits, votre camping-car peut être équipé de la façon suivante :

9.2.1 - Installation 1 bouteille :

Ouverture du gaz

Étape 1	Étape 2	
		
Ouvrir la bouteille de gaz.	Ouvrir les robinets fixés sur la rampe d'alimentation située dans la cuisine ou la penderie et correspondant aux appareils à utiliser.	



9.2.2 - Installation 2 bouteilles avec inversion automatique :



Suivre les indications notées sur la notice d'emploi de l'inverseur. Ces indications sont également à respecter lors du changement de bouteille.



Pour un meilleur fonctionnement de votre inverseur, les 2 bouteilles doivent être maintenues simultanément ouvertes.

Ouverture du gaz

Étape 1	Étape 2	
		
Ouvrir les robinets des 2 bouteilles.	Ouvrir les robinets fixés sur la rampe d'alimentation située dans la cuisine ou la penderie et correspondant aux appareils à utiliser.	

9.3 - ENTRETIEN



- Vérifier régulièrement le bon état des lyres souples. Les changer pour un modèle homologué de même longueur que celui d'origine, dès que leur état l'exige, au plus tard avant la date limite d'utilisation marquée sur le tuyau.
- Ne jamais utiliser de rallonge de flexible.



10.1 - Généralités



Gazinière, réchaud, four, mini-grill, réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, (suivant modèle) fonctionnant au gaz sont équipés de sécurités : le gaz est automatiquement coupé en cas d'extinction de la flamme.



Lire attentivement la notice de ces appareils.

10.2 - Important pour votre sécurité :



Ne jamais utiliser d'appareils de cuisson ou de chauffage portatifs, autres que les radiateurs électriques, qui ne soient pas du type à radiation directe, qui présentent des risques d'incendie et d'asphyxie.



Ne jamais permettre ou réaliser de modifications des installations et appareils fonctionnant au gaz, sauf par des installateurs agréés.

10.3 - En cas de fuite (odeur forte de propane) :



N'allumer ni lumière, ni lampe de poche, ni briquet, ni allumette. N'actionner aucun élément électrique (ni ouvrir, ni fermer d'interrupteur), jusqu'à ce qu'il n'y ait plus du tout d'odeur de propane.



Étape 1	Étape 2
Fermer les bouteilles de gaz	Aérer en ouvrant toutes les ouvertures.

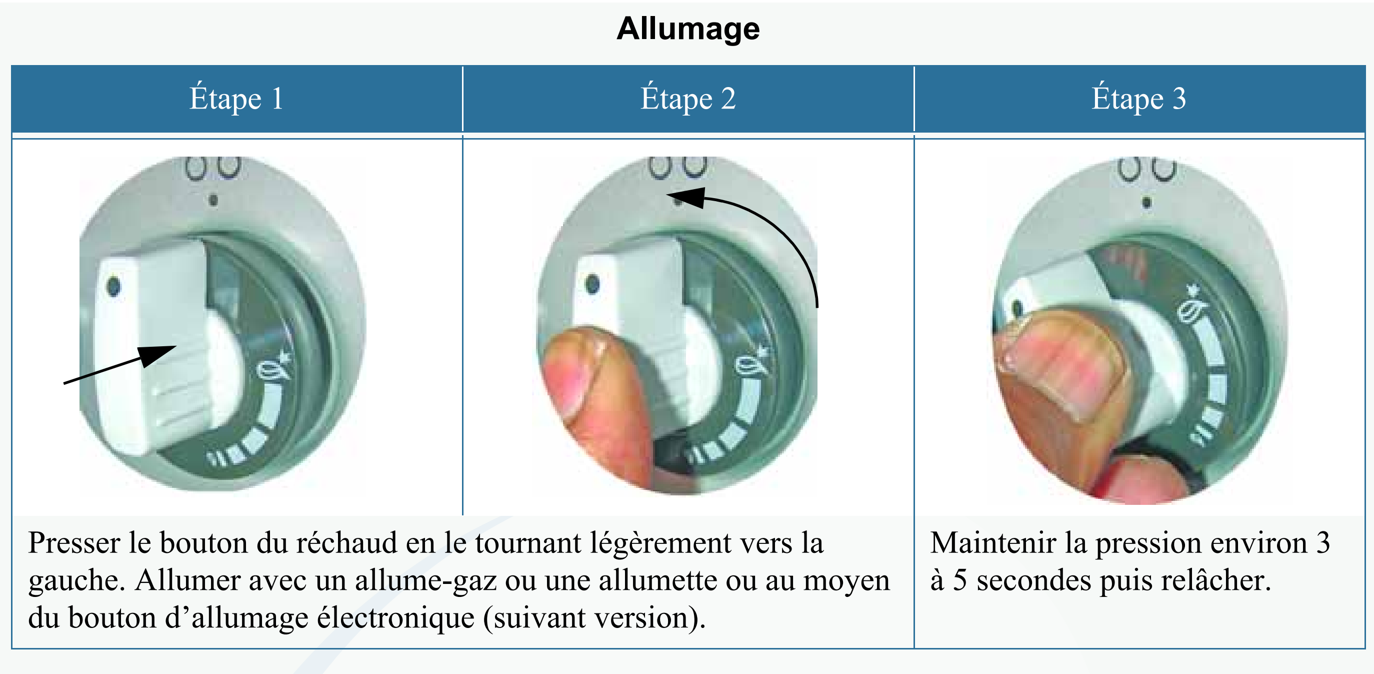
10.4 - Table de cuisson / gazinière



La table de cuisson ne doit en aucun cas être utilisée à des fins de chauffage. Par ailleurs, il convient d'aérer largement durant toute période de cuisson afin d'éviter la formation de buée et de condensation.







Allumage

Étape 1	Étape 2	Étape 3
Presser le bouton du réchaud en le tournant légèrement vers la gauche. Allumer avec un allume-gaz ou une allumette ou au moyen du bouton d'allumage électronique (suivant version).		Maintenir la pression environ 3 à 5 secondes puis relâcher.

10.4.1 - Remarque générale concernant le chauffage :



Nos camping-cars se situent dans la classe de chauffage n°2 (suivant EN 1646-1).

10.5 - Réfrigérateur

10.5.1 - Avertissement pour l'utilisation de votre réfrigérateur :

Le stockage des aliments doit tenir compte des conditions particulières de fonctionnement d'un réfrigérateur installé dans un véhicule, qui varient en fonction :

- des conditions climatiques variables,
- de la température élevée à l'intérieur d'un véhicule fermé en stationnement, exposé au soleil (la température peut atteindre et dépasser 50°C),
- de l'utilisation, au cours d'un trajet prolongé, de la source d'énergie de 12 Volts,
- de l'exposition au soleil du réfrigérateur placé derrière une vitre,
- d'une utilisation trop rapide du réfrigérateur après sa mise en température optimale.

Dans ces conditions, cet appareil ne peut garantir la température nécessaire à la conservation des denrées très périssables.

Listes des denrées très périssables : tous les produits portant une date limite de consommation associée à une température de conservation inférieure ou égale à 4°C, en particulier : viandes, poissons, volailles, charcuteries, plats préparés.



10.5.2 - Recommandations :



- Emballer séparément les aliments crus et les aliments cuits avec du papier aluminium ou un film alimentaire.
- Oter le sur-emballage carton ou plastique, uniquement si les indications nécessaires (DLC, température, mode d'emploi …) figurent sur l'emballage qui est au contact du produit.
- Ne pas laisser trop longtemps les produits réfrigérés hors du réfrigérateur.
- Mettre en avant les produits dont les dates limites de consommation sont les plus proches.
- Placer les restes dans des emballages fermés et les consommer très rapidement.
- Se laver les mains avant de toucher les aliments, entre chaque manipulation de produits différents et au moment de passer à table.
- Nettoyer le réfrigérateur régulièrement à l'eau savonneuse. Le rincer à l'eau javellisée.



La date limite de consommation (DLC) apparaît sous la forme : « A consommer jusqu'au … » ou « A consommer jusqu'à la date figurant … », suivie soit de la date elle-même, soit de l'emplacement où elle figure sur l'étiquetage.

10.5.2.1 - Remarques générales concernant le réfrigérateur :



Penser à retirer les caches extérieurs des aérateurs hauts et bas (en cas de fonctionnement au gaz).



Fermeture de l'alimentation en gaz !
En cas de mise hors service du réfrigérateur pour une durée indéterminée, fermer le robinet d'arrêt de bord et la valve de la bouteille.

11.1 - Eau propre





Le remplissage se fait par une coupelle extérieure munie d'une fermeture à clef signalée par un symbole autocollant.

Le réservoir est situé dans un coffre de banquette. L'enclenchement de l'interrupteur situé sur la centrale électronique permet la mise sous pression du service d'eau. La pompe fonctionne alors automatiquement à chaque dépression créée par l'ouverture des robinets situés sur l'évier de la cuisine ou du lavabo de la salle d'eau.

Réservoir banquette	Évier et lavabo
	

En cours d'utilisation, la pompe envoie automatiquement l'eau du réservoir dans le ballon aux fins de remplissage, puis de chauffage.



La mise en pression après une longue période d'hivernage conduit à une arrivée saccadée de l'eau. La pression devient constante lorsque l'air s'est complètement échappé des tuyauteries.



Un faible débit d'eau peut faire fonctionner la pompe par saccades.



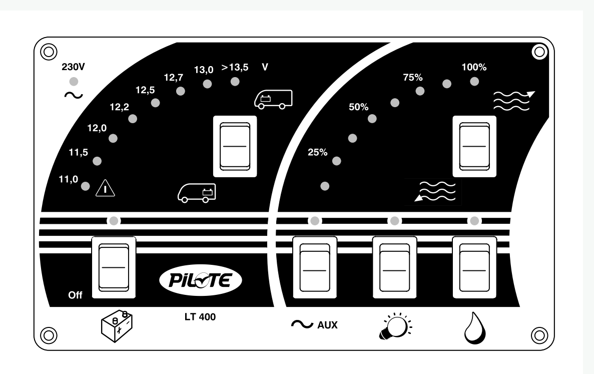
Le combiné C4002 ou C6002 doit être rempli en cas d'utilisation d'eau chaude (consulter pour cela la notice TRUMATIC).



Ne jamais verser de l'eau bouillante dans l'évier, le lavabo, la douche et les toilettes.



Les niveaux d’eau sont visibles en lecture sur la centrale électronique.



11.2 - Eaux usées

Elles sont recueillies dans un ou deux réservoirs situés sous le véhicule. La vidange s’effectue avec le tuyau souple situé derrière la jupe de bas de caisse en aluminium, qui, raccordé sur la vanne permet d’évacuer l’eau. Un autocollant indique l’emplacement de la vanne.





Pour prévenir les mauvaises odeurs, il convient de nettoyer régulièrement les réservoirs.

11.2.1 - Que faire en cas de perturbations ?



Les eaux usées remontent dans la douche :
Quand le réservoir d’eaux usées est trop rempli, l’excédent d’eau peut remonter par la douche passant par différents conduits d’évacuation. Afin d’éviter ce problème, vidanger régulièrement les réservoirs.

12.1 - Généralités

D'une manière générale, selon l'utilisation du camping-car, le nombre de personnes, le lieu de stationnement, l'humidité et les températures à l'intérieur ou à l'extérieur, veillez à ce que le camping-car soit suffisamment aéré et chauffé ;



Lorsque le camping-car est habité et que les appareils Trumatic chauffage et chauffe-eau sont utilisés, le réservoir d'eau propre ainsi que les tuyaux d'eau ne gèlent pas.
En cas d'utilisation négligente (porte de coffre extérieur mal fermée par exemple), d'exposition aux vents dominants ou de froid particulièrement intense (température inférieure à -5° C), un risque de gel ponctuel n'est pas exclu et il convient donc d'apporter une grande attention à ce problème.



A noter que sur le combiné Trumatic C4002 ou C6002 se trouve une soupape antigel automatique, qui s'ouvre automatiquement quand il y a danger de gel dans le véhicule. Cette soupape s'ouvre également de manière automatique, lorsque la batterie cellule est déconnectée.



Veillez par exemple à mettre en place les caches-aérateurs du réfrigérateur. Ces caches-aérateurs doivent être impérativement enlevés en cas de fonctionnement au gaz.



Chauffer suffisamment l'intérieur du véhicule même lorsque vous sortez, afin que les conduites d'eau (en particulier les conduites menant aux toilettes ou servant à l'écoulement) ne gèlent pas.



L'intérieur du camping-car est étanche aux diffusions de vapeur, c'est-à-dire que la condensation qui apparaît lorsque l'on fait de la cuisine, lorsque l'on prend une douche ou lorsque l'on sèche des vêtements mouillés, ne s'évapore pas naturellement. Pour cela, il faut bien aérer tout en chauffant fortement.



Lire également attentivement le chapitre « hiver » dans le manuel utilisation du constructeur du châssis.



Le fonctionnement d'une bouteille de gaz de type « Twinny » peut être perturbé par temps froid, lors d'une consommation de gaz importante (utilisation du C4002 par exemple). Dans ces conditions, ne l'utiliser qu'en réserve et lui préférer la bouteille de 13 kg.

12.2 - Hivernage du camping-car

La protection du camping-car non habité et non chauffé est impérative et les règles suivantes pour une bonne vidange de l'ensemble de l'installation d'eau propre doivent être respectées.

12.2.1 - Vidanger :

- le réservoir d'eaux usées par la vanne de vidange. Pour les véhicules double-plancher uniquement, ouvrir la bonde de vidange située au fond du réservoir.
- le réservoir d'eau propre par la trappe de visite située sous les coussins, ouvrir la bonde de vidange située au fond du réservoir.
- les robinets mitigeurs ouverts en position médiane, la pomme de douche posée dans le fond du bac à douche.



Sur le combiné Trümatic C4002/ C6002, appuyer sur les boutons rouges de la soupape anti-gel.

Mettre la pompe en fonctionnement, pour évacuer l'eau de toute la tuyauterie.

La vidange est complète lorsque l'eau ne s'écoule plus de la soupape du chauffe-eau.



La pompe peut tourner plusieurs minutes à vide, sans détérioration.



Il est impératif d'éteindre l'alimentation en 12V si le véhicule n'est pas habité !



Nettoyer l'intérieur des réservoirs pour éviter la formation d'odeurs ou d'algues causées par la présence d'eau stagnante même en petite quantité. Une trappe d'accès est prévue sur tous les réservoirs. Un bouchon de vidange est prévu dans le réservoir d'eau propre (accès par la trappe).

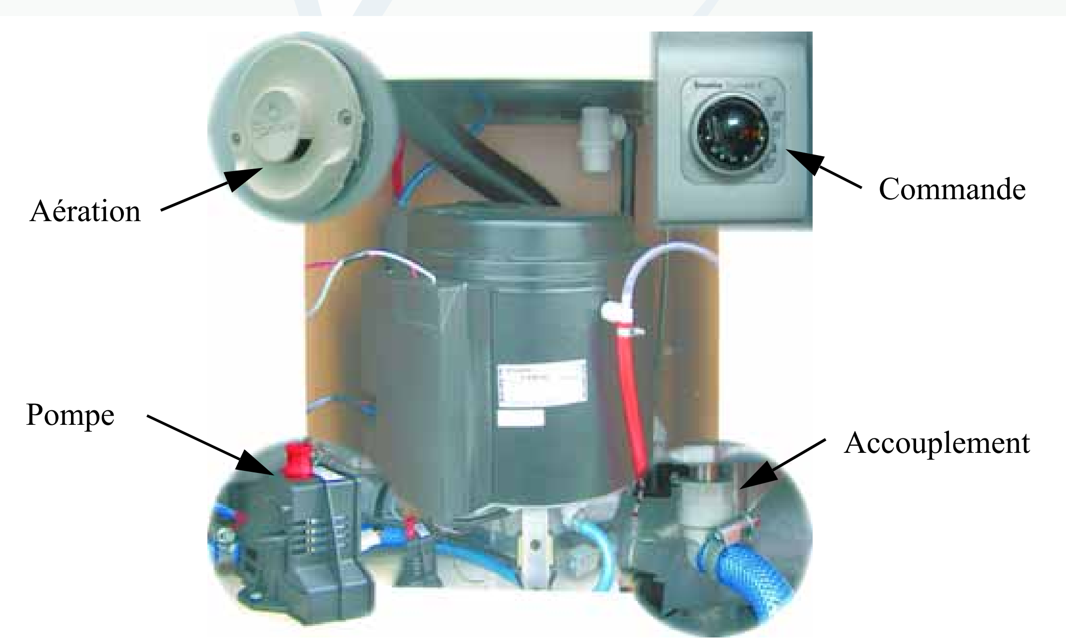


Vidanger le réservoir d'eau de la toilette Thetford ainsi que la cassette ; actionner l'électrovanne.





Système TRUMA



13.1 - Généralités



Ne jamais permettre ou réaliser des modifications des installations et appareils électriques, sauf par des installateurs agréés.



Toute modification ou réparation du circuit électrique effectuée de façon non conforme et sans tenir compte des caractéristiques techniques du circuit peut provoquer des anomalies de fonctionnement et engendrer des risques d'incendie.
Un montage incorrect des accessoires électriques et électroniques risque d'endommager sérieusement le camping-car et entraîne l'annulation de la garantie.



Pendant les trajets, toutes les fonctions de la centrale doivent être éteintes. L'alimentation 12 V du réfrigérateur se fait automatiquement au démarrage du véhicule.



Pendant votre absence (même courte), l'alimentation de la pompe doit être coupée.
L'installation électrique se compose d'une partie 230 V courant alternatif et d'une partie 12 V courant continu.



L'utilisation des lève-vitres électriques peut être dangereuse. S'assurer que, pendant le mouvement des vitres, les passagers ne sont pas exposés au risque de lésion.

13.1.1 - Les principaux éléments du circuit sont :

- la façade de contrôle (ou centrale), située le plus souvent au-dessus de la porte,
- le transformateur, situé à proximité dans une zone de rangement.

13.2 - L'alimentation sur secteur 230 V



Elle est établie par un câble extérieur dont le branchement sur le camping-car s'effectue par la prise bleue PL17, fixée sur la carrosserie. Cette prise comporte une « terre » obligatoire pour éviter tout accident. Enclencher le disjoncteur situé à proximité de votre transformateur, afin d'alimenter la cellule.

13.2.1 - L'alimentation 230 V secteur permet :

- l'utilisation d'une prise secteur dans la cuisine
- l'utilisation du réfrigérateur en 230 V
- l'utilisation du chargeur de batterie.

13.3 - L'alimentation 12 V :

1. L'alimentation 12 V provient des batteries du camping-car. Il y en a deux : une pour le moteur, une pour la cellule. Tous les équipements électriques faisant partie de la partie automobile sont alimentés par la batterie moteur. La batterie cellule alimente les appareils électriques de la cellule. Cette batterie cellule est de type « semi-stationnaire ». En aucun cas elle ne peut être remplacée par une batterie de démarrage. Pour tout remplacement, consultez votre concessionnaire.
2. Ces deux batteries sont séparées par un coupe-circuit électronique qui assure la charge suivant l'alternateur ou la recharge par le chargeur automatique. Une charge de compensation est apportée à la batterie

moteur par le chargeur Schaudt. Celle-ci ne permet pas la recharge complète d'une batterie vidée mais permet de compenser les faibles consommations dues au fonctionnement d'un auto-radio ou d'une alarme, par exemple.

3. Principes de base indispensables pour gérer l'énergie de votre camping-car :

- Avant de partir en voyage et notamment après une longue période de non-utilisation, n'hésitez pas à recharger les deux batteries.
- Pendant le voyage, raccorder votre camping-car à une prise électrique 230 V le plus souvent possible, afin de gagner en autonomie et en longévité.



Si ce raccordement 230 V n'est pas possible, ne pas utiliser la batterie moteur qui doit être réservée au démarrage.



Ne pas oublier que les panneaux solaires fournissent une charge d'appoint souvent insuffisante, en cas d'utilisation nocturne et simultanée des appareils électriques, tels que la lumière, le téléviseur, le chauffage …

- Après le voyage :
  - Arrêt d'une semaine à un mois : basculer l'interrupteur de la centrale électronique en position arrêt total.
  - Arrêt supérieur à 1 mois : déconnecter les cosses de la batterie moteur et de la batterie auxiliaire après vous être assuré de leur bonne charge. En effet, une batterie déchargée est sensible au gel. Arrêter tous les appareils et éteindre toutes les lampes avant de débrancher la batterie.

13.4 - Branchement du panneau solaire

Le branchement du panneau solaire doit se faire sur la façade de l'électrobloc BLOCK 4. Il est important de bien suivre les instructions de montage fournies par le constructeur du panneau solaire.

13.5 - Batterie auxilaire 




Le liquide contenu dans la batterie auxiliaire, comme dans la batterie principale, est toxique et corrosif. Eviter tout contact avec la peau ou les yeux. Veillez à ne pas approcher de la batterie, une flamme, une source possible d'étincelles ou une bombe aérosol : danger d'explosion et d'incendie.





La batterie est un accessoire dangereux et des manœuvres incorrectes peuvent provoquer des décharges électriques de très grande intensité. Eviter d'approcher impérativement de la batterie, des flammes ou des cigarettes allumées. Ne pas provoquer d'étincelles : danger d'explosion et d'incendie.





Attention à votre chargement : en aucun cas, des objets (en particulier des bombes aérosols) ne doivent être mises en contact avec votre batterie. Veillez le cas échéant, à ce que le couvercle de son logement reste bien fermé.





Arrêter tous les appareils et éteindre toutes les lampes avant de débrancher la batterie auxiliaire.



La batterie est placée dans un coffre dans une soute suivant modèle.



13.6 - Fusibles



localisation : Le bloc électrique Schaudt peut être installé sous la banquette avant droite, sous le lit arrière ou dans la penderie.



Désignation	Fonction	Localisation	Ampérage	Couleur
	Batterie moteur	FIAT :A coté du bloc électrique Schaudt RENAULT : compartiment batterie moteur	50 A	Rouge
	Batterie Auxiliaire	A coté du bloc électrique Schaudt	50 A	Rouge
	Liaison alternateur/bloc électrique Schaudt	A coté du bloc électrique Schaudt	2 A	Gris
	Indicateur de batterie auxiliaire centrale	A coté du bloc électrique Schaudt	2 A	Gris
	Indicateur de batterie moteur, de recharge batterie et alimentation du réfrigérateur 97 l *	A coté du bloc électrique Schaudt	10 A (réfrigérateur 142 l)	Rouge
			15 A (réfrigérateur 97 l)	Bleu
	Réfrigérateur 142 l *	Arrière réfrigérateur	25 A	Translucide
	Veilleuse (FIAT)	A coté du bloc électrique Schaudt	5 A	Orange
	Après contact (bobine)-FIAT	A coté du bloc électrique Schaudt	2 A	Gris
	Lève vitre électrique et rétroviseurs électriques* Intégral RENAULT	Compartiment batterie moteur	25 A	Translucide
	Lève vitre électrique et rétroviseurs électriques* tout modèles FIAT et RENAULT (sauf intégral RENAULT)	Voir notice FIAT ou RENAULT	Voir Notice constructeur	
chargeur interne	chargeur interne	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	20 A	Jaune
chargeur auxiliaire		Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	20 A	Jaune
Panneau Solaire *	Panneau Solaire *	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	15 A	Bleu
Réfrigérateur		Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	20 A	Jaune
Chauffage	Boiler et chauffage combiné C3400*	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	10 A	Rouge
Marchepied *	Marchepied *	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	20 A	Jaune
Circuit 1	Chauffage additionnel / éclairage réfigérateur + Bandeau de commande réfrigérateur	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	10 A	Rouge
Lumière Extérieure	Lumière Extérieure	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	5 A	Marron clair
Lumière 1	éclairage	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	15 A	Bleu
Lumière 2	éclairage	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	15 A	Bleu
TV	alimentation récepteur TV (12V)	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	10 A	Rouge
Auxiliaire	Alimentation Four *, WC, ventilateur chauffage C3000*, lampe de soute*	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	10 A	Rouge
Pompe	Pompe	Panneau frontal Bloc électrique Schaudt	7,5 A	Marron foncé

* suivant options et modèles

13.7 - Groupe électrogène



Attention à l'utilisation d'un groupe électrogène raccordé sur le réseau 220 V du camping-car. Celui-ci doit être parfaitement régulé (risque de détérioration du chargeur interne).





14.1 - Généralités

Ce manuel d'utilisation contient des instructions importantes pour le fonctionnement en toute sécurité du panneau de contrôle et de commande. Il est impératif de lire et de suivre les indications de sécurité données.

Toujours emporter le manuel d'utilisation dans le camping-car. Transmettre les instructions de sécurité aux autres utilisateurs.

14.2 - Indications de sécurité

Le panneau de contrôle et de commande est construit selon les règles de l'art et les règles reconnues en matière de sécurité. Mais des personnes peuvent être blessées ou le panneau de contrôle et de commande endommagé si les indications de sécurité de ce manuel d'utilisation ne sont pas respectées.

Utiliser le panneau de contrôle et de commande uniquement lorsqu'il est dans un état techniquement parfait. Tenir compte du manuel d'utilisation.

Les pannes qui affectent la sécurité des personnes ou du panneau de contrôle et de commande doivent être immédiatement réparées par un personnel spécialisé.



- L'installation électrique du camping-car ou de la caravane doit correspondre aux directives DIN, VDE et ISO en vigueur. Les manipulations sur l'installation électrique peuvent porter atteinte à la sécurité des personnes et du véhicule et sont donc interdites.
- Procéder à des modifications au niveau du panneau de contrôle et de commande est formellement interdit.
- Les travaux de raccordement doivent être effectués uniquement hors tension.
- Seul un personnel spécialisé est habilité à effectuer le raccordement électrique, conformément au manuel de montage de la société Schaudt.



- Une décharge ou une surcharge durable de la batterie de l'espace habitable entraîne des dommages irréparables.
- Arrêter l'interrupteur 12 V en quittant le véhicule. Cela permet d'éviter un décharge inutile de la batterie.

14.3 - Description et utilisation conforme

Le panneau de contrôle et de commande LT 400 Pilote permet de commander les fonctions électriques de la partie habitable du camping-car et d'afficher les différentes valeurs à mesurer que sont les tensions, les courants des batteries ou les niveaux du réservoir d'eau.

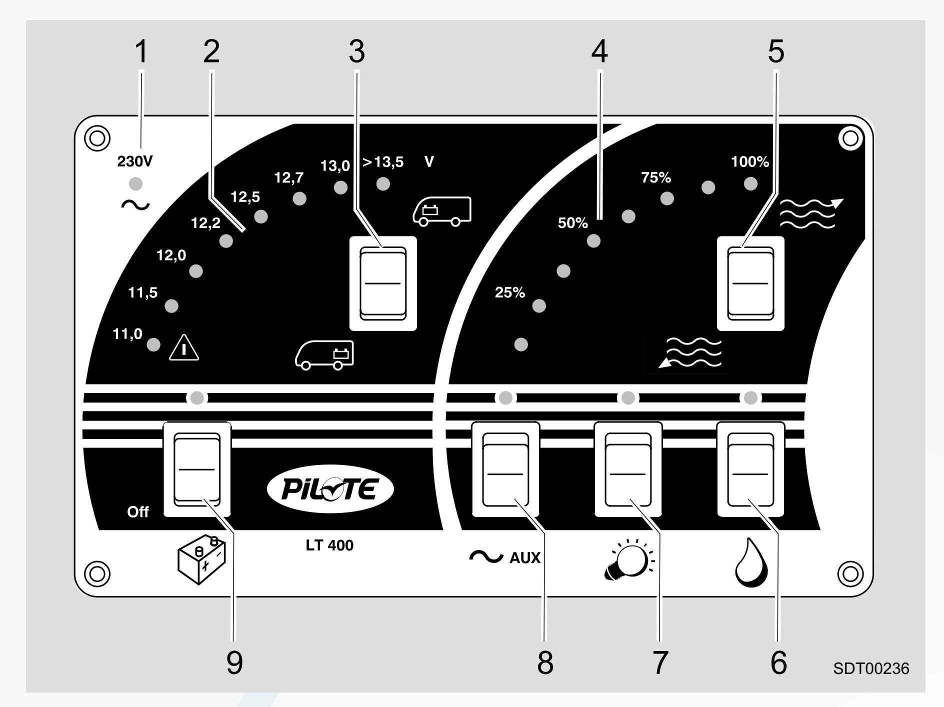
14.3.1 - Ce système comprend :

- Bloc électrique comprenant un module de charge, la distribution 12 V complète et la protection des circuits de courant
- Capteurs pour la mesure du niveau dans les réservoirs d'eau





14.3.2 - Panneau de contrôle et de commande LT 400 Pilote



1. Voyant de contrôle 230 V
2. Voyants de contrôle tension de batterie
3. Commutateur tension de batterie
4. Voyants de contrôle niveau réservoir
5. Commutateur niveau réservoir
6. Commutateur alimentation électrique pompe
7. Commutateur alimentation électrique lampes
8. Commutateur alimentation électrique appareil supplémentaire
9. Interrupteur principal 12 V

14.3.3 - Caractéristiques électricité

Tension de service :

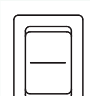
12 V (10–14,5 V), alimentation par bloc électrique

14.3.4 - Utilisation

14.3.4.1 - Activation et désactivation de l’alimentation 12 V de l’espace habitable



Arrêter l’interrupteur 12 V en quittant le véhicule. Cela permet d’éviter un décharge inutile de la batterie.





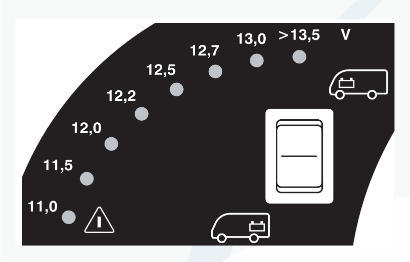
Interrupteur principal 12 V

L’interrupteur principal 12 V situé sur le panneau de contrôle et de commande permet d’allumer et d’éteindre tous les consommateurs.

La valve antigel, le chauffage, le marchepied, le réfrigérateur AES, les circuits 4 et 5 sont exclus.

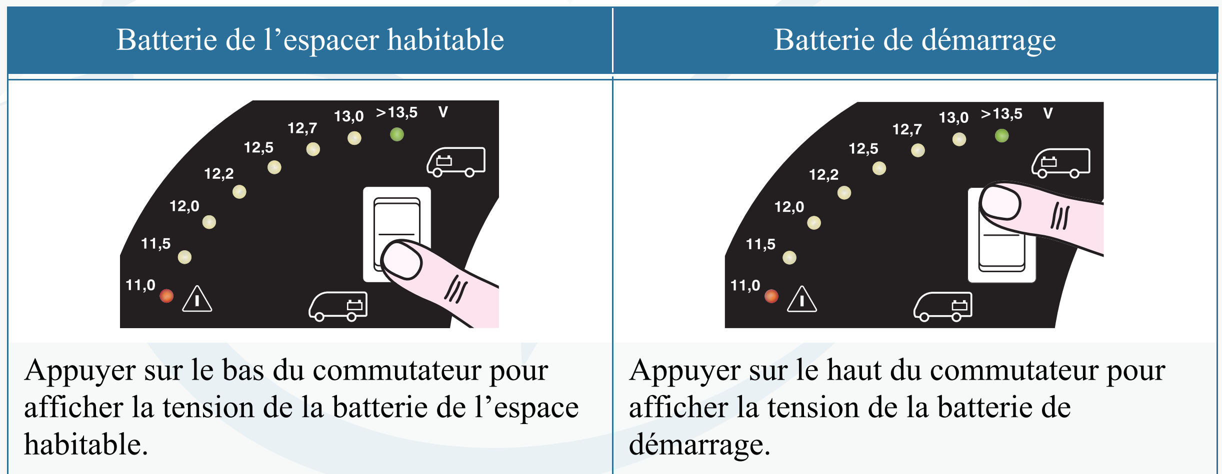
Activation	Désactivation
Appuyer sur le haut de l’interrupteur pour activer l’alimentation 12 V. Le voyant de contrôle vert 12 V s’allume.	Appuyer sur le bas de l’interrupteur pour désactiver l’alimentation 12 V. Le voyant de contrôle vert 12 V est éteint.

14.3.4.2 - Contrôle de la tension de batterie



Huit voyants de contrôle affichent la tension de la batterie et donc son état de charge. Une valeur de tension est inscrite sur chaque voyant de contrôle.

Commutateur tension de batterie



Batterie de l’espacer habitable	Batterie de démarrage
Appuyer sur le bas du commutateur pour afficher la tension de la batterie de l’espace habitable.	Appuyer sur le haut du commutateur pour afficher la tension de la batterie de démarrage.

Le tableau suivant permet d’interpréter avec justesse les plages de tension de la batterie de l’espace habitable qui sont affichées par les voyants de contrôle. Ces valeurs sont valables lorsque le dispositif est en service et non à l’arrêt (tension de repos).

Tension de la batterie	Mode voyage (Le véhicule roule)	Fonctionnement batterie (Véhicule à l’arrêt sans raccordement 230 V)	Fonctionnement secteur (Véhicule à l’arrêt raccordement 230 V)
11V ou moins Risque de décharge	Pas de chargement par la génératrice électrique	Consommateurs désactivés : Batterie vide	Pas de chargement par le bloc électrique
	Réseau de bord 12V surchargé	Consommateurs activés : Batterie surchargée	Réseau de bord 12V surchargé

Tension de la batterie	Mode voyage (Le véhicule roule)	Fonctionnement batterie (Véhicule à l'arrêt sans raccordement 230 V)	Fonctionnement secteur (Véhicule à l'arrêt raccordement 230 V)
De 12V à 13V	Pas de chargement par la génératrice électrique*	Plage normale	Pas de charge-ment par le bloc électrique*
	Réseau de bord 12V surchargé*		Réseau de bord 12V surchargé*
Plus de 13,5V	Chargement de la batterie	Ne se produit que peu de temps après chargement	Chargement de la batterie
* Si la tension ne dépasse pas cette plage pendant plusieurs heures.			



Une décharge ou une surcharge durable de la batterie de l'espace habitable entraîne des dommages irréparables.
Désactiver une partie des consommateurs en cas de surcharge du réseau de bord 12 V.
Les consommateurs silencieux causent parfois le déchargement insidieux de la batterie.

Mesure de la tension de repos

Le tableau suivant affiche - à l'aide de la tension de repos - l'état de charge de la batterie de l'espace habitable (ceci concerne les batteries plomb gel).

Valeurs de tension de repos*	Etat de charge de la batterie
Moins de 12,0 V	Déchargée
12,2 V	25 %
12,5 V	75 %
Plus de 12,7 V	100 %
*Il s'agit de la tension de la batterie en état de repos sans qu'il y ait alimentation ou consommation de courant. Procéder aux mesures plusieurs heures après le dernier chargement. Il est interdit dans cet intervalle de solliciter la batterie en consommant du courant.	

14.3.4.3 - Alarme de la batterie de l'espace habitable



Une décharge durable de la batterie de l'espace habitable entraîne des dommages irréparables.



Voyant d'alerte de la tension de batterie

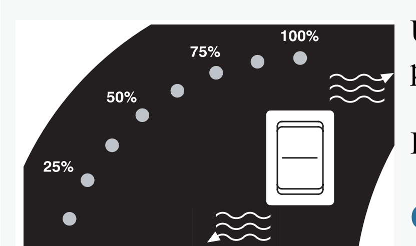
Le voyant de contrôle rouge à 11,0 V de tension de batterie sert simultanément de voyant d'alerte et clignote dès que la tension de la batterie de l'espace habitable est inférieure à 10,8 V.

- Eteindre tous les consommateurs.
- Recharger la batterie par roulage ou par branchement au secteur 230 V.

14.3.4.4 - Contrôle du niveau du réservoir



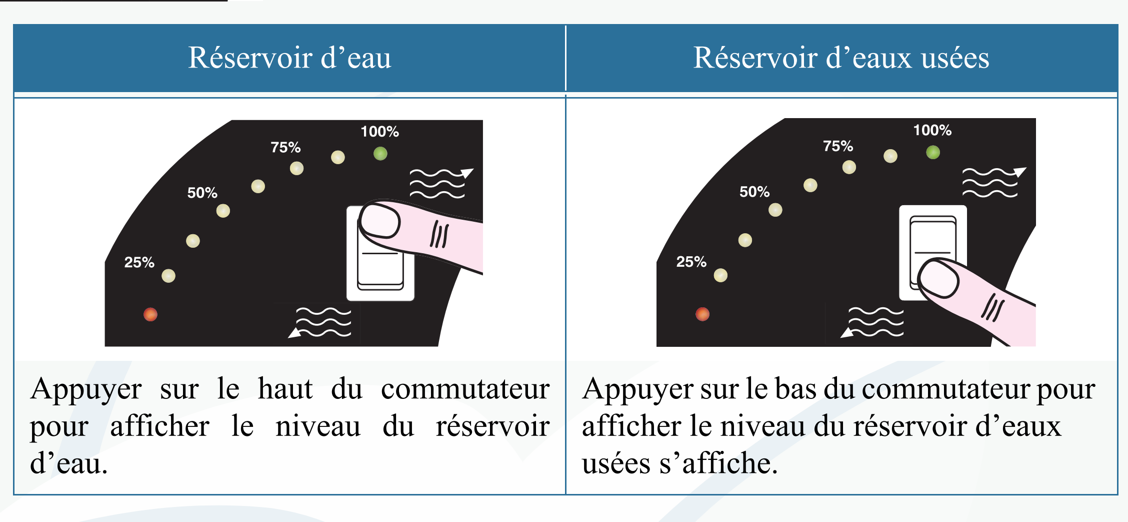
Le contrôle des niveaux de réservoir ne convient pas pour le fonctionnement continu. Celui-ci pourrait endommager les capteurs de mesure.



Un affichage à quatre niveaux avec 2 voyants de contrôle chacun indique en pour cent le niveau du réservoir d'eau sélectionné.

Le niveau du réservoir s'affiche avec l'actionnement du commutateur.

Commutateur niveau réservoir

Réservoir d'eau	Réservoir d'eaux usées
	
Appuyer sur le haut du commutateur pour afficher le niveau du réservoir d'eau.	Appuyer sur le bas du commutateur pour afficher le niveau du réservoir d'eaux usées s'affiche.

14.3.4.5 - Contrôle du secteur 230 V







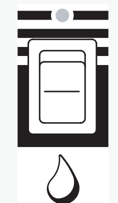
Voyant de contrôle 230 V

Le voyant de contrôle 230 V jaune s'allume si la tension de secteur est présente à l'entrée du bloc électrique.

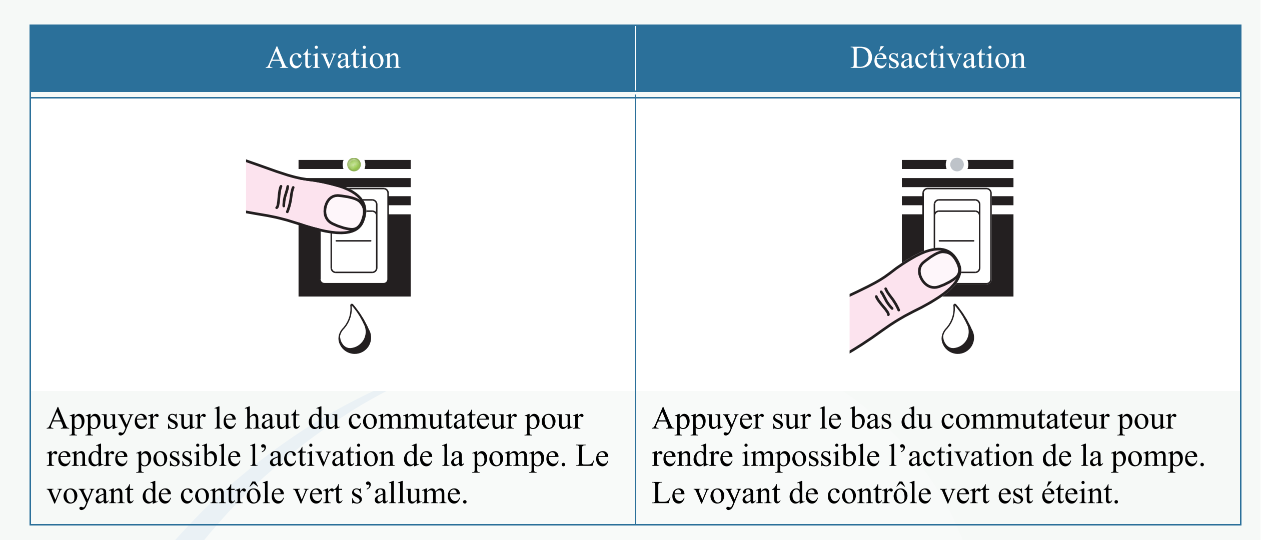




14.3.4.6 - Activation et désactivation de l’alimentation électrique de la pompe



Commutateur pompe

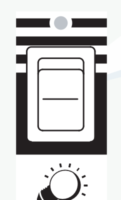


Activation	Désactivation
Appuyer sur le haut du commutateur pour rendre possible l’activation de la pompe. Le voyant de contrôle vert s’allume.	Appuyer sur le bas du commutateur pour rendre impossible l’activation de la pompe. Le voyant de contrôle vert est éteint.



Lorsque l’on appuie sur le bas du commutateur, il est possible d’ouvrir le robinet d’eau sans faire marcher la pompe (pour effectuer par exemple la vidange des conduites d’eau).

14.3.4.7 - Activation et désactivation de l’alimentation électrique des lampes



Commutateur lampes

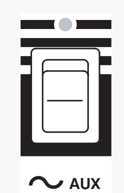
Activation	Désactivation
Appuyer sur le haut du commutateur pour rendre possible l’activation des lampes. Le voyant de contrôle vert s’allume.	Appuyer sur le bas du commutateur pour rendre impossible l’activation des lampes. Le voyant de contrôle vert est éteint.



Le courant consommé ne doit pas dépasser 90% de la valeur nominale du fusible correspondant du bloc électrique.

14.3.4.8 - Activation et désactivation de l’alimentation électrique d’un appareil supplémentaire

Un appareil supplémentaire peut être raccordé au bloc électrique.



Commutateur appareil supplémentaire

Activation	Désactivation
Appuyer sur le haut du commutateur pour rendre possible l'activation de l'appareil supplémentaire. Le voyant de contrôle vert s'allume.	Appuyer sur le bas du commutateur pour rendre impossible l'activation de l'appareil supplémentaire. Le voyant de contrôle vert est éteint.



Le courant consommé ne doit pas dépasser 90% de la valeur nominale du fusible correspondant du bloc électrique.
Le fabricant du véhicule a éventuellement déjà équipé le commutateur d'une fonction supplémentaire. Consulter le manuel d'utilisation du fabricant du véhicule.

14.3.5 - Mise en service



Les travaux de raccordement doivent être effectués uniquement hors tension.

Le panneau de contrôle et de commande ne peut être mis en service qu'avec un bloc électrique et l'accessoire de mesure du niveau du réservoir d'eau.

14.3.6 - Maintenance

Le panneau de contrôle et de commande ne nécessite pas d'entretien.

Nettoyage

- Nettoyer la plaque frontale avec un torchon doux légèrement humidifié et avec un détergent doux.



Ne jamais utiliser d'éthanol, de diluant ou de produit semblable.
Aucun liquide ne doit pénétrer à l'intérieur du panneau de contrôle et de commande.

14.3.7 - Immobilisation

Lorsque le véhicule n'est pas utilisé pendant une période prolongée (par exemple pendant l'hiver), séparer la batterie de l'espace habitable du réseau de bord 12 V. Recharger pleinement la batterie de l'espace habitable avant l'immobilisation.

Séparation de la batterie de l'espace habitable du réseau de bord 12 V

Respecter l'ordre des étapes de travail suivantes :

1. Mettre hors service l'interrupteur principal 12 V sur le panneau de contrôle et de commande.



2. Déconnecter les bornes de raccordement des pôles de la batterie.



Suivre les consignes du manuel d'utilisation du bloc électrique correspondant en ce qui concerne d'autres mesures relatives à l'immobilisation.

14.3.8 - Pannes, causes possibles et remèdes

Si vous ne pouvez remédier vous-même à une panne à l'aide du tableau suivant, adressez-vous à notre adresse de service après-vente.

Si cela n'est pas possible, par exemple lors d'un séjour à l'étranger, un atelier spécialisé est également habilité à réparer le panneau de contrôle et de commande.

En cas de réparations exécutées de façon non conforme, la garantie sur le panneau de contrôle et de commande n'est plus valable et la société Schaudt GmbH ne peut être tenue pour responsable des dommages qui en résultent.

Panne	Cause possible	Remède
L'alimentation 12 V ne fonctionne pas	Interrupteur principal 12 V désactivé	Activer interrupteur principal 12 V
Voyant de contrôle 12 V est éteint	Interrupteur principal 12 V désactivé	Activer interrupteur principal 12 V
	Batterie espace habitable non chargée	Charger batterie espace habitable
Batterie espace habitable : Pas de tension	Batterie de l'espace habitable est déchargée	Une décharge durable de la batterie de l'espace habitable entraîne des dommages irréparables
	Des consommateurs silencieux causent le déchargement de la batterie, par exemple : valve antigel du chauffage combiné	Charger complètement la batterie de l'espace habitable avant une longue immobilisation du camping-car
Lampes, appareil supplémentaire ou pompe fonctionnent pas	Commutateur concerné désactivé	Activer commutateur concerné



Ne pas garder de bombes aérosol dans le camping-car. Il y a danger d'explosion, car ces bombes ne doivent pas être exposées à des températures supérieures à 50°C. Or en période estivale, la température de l'habitacle peut dépasser cette valeur.



Pour le double-vitrage, ne jamais utiliser de produits solvants ou décapants de type alcool, ceux-ci détérioreraient immédiatement le vitrage. Nettoyage uniquement à l'eau.

15.1 - L'entretien de la partie automobile

Il convient de se référer au manuel d'instruction du constructeur.

Ne pas oublier de contrôler l'état de la batterie auxiliaire.

Avant de prendre la route, vérifier systématiquement le bon fonctionnement des dispositifs de signalisation.

15.2 - L'entretien des baies

15.2.1 - Nettoyage général

Nettoyez les fenêtres de votre véhicule de loisirs comme vous le feriez pour votre voiture. Ne pas utiliser d'éponge sur des fenêtres sales. Utiliser de l'eau chaude avec un détergent doux pour enlever le gros de la saleté, avant de sécher avec un textile type peau de chamois, ou cuir souple.

15.2.2 - Enlever le goudron

Utiliser seulement des produits disponibles chez votre concessionnaire pour enlever les goudrons sur vos fenêtres. Ne pas utiliser d'autres produits chimiques.

15.2.3 - Petites rayures

Pour les petites rayures, vous pouvez utiliser un polish liquide. A utiliser avec précautions, en s'assurant du niveau d'abrasivité en testant sur une petite surface, suivant la profondeur des rayures.

15.3 - Lavage extérieur

A grande eau et aussi fréquemment que possible tant pour la carrosserie que pour les vitrages.

N'utiliser que des éponges et chiffons doux. Tampons abrasifs et détergents sont à proscrire.

Le nettoyage des parois s'effectue avec un chiffon humide sans produit spécifique.

Pour l'utilisation du nettoyeur haute pression, éviter un usage trop intensif pouvant détériorer certaines parties de la carrosserie (joints, pièces plastiques …).

16.1 - Pièces de rechange



Pour des raisons de sécurité, les pièces de rechange d'un appareil doivent être conformes aux spécifications du fabricant de l'appareil et il convient qu'elles soient montées par lui-même ou son représentant agréé.

La liste de notre réseau européen est disponible sur www.pilote.fr

Vous trouverez ci-après la liste des :

- Concessionnaires agréés PILOTE en France,

04 – DIGNE	06 – CANNES	07 – VALENCE
ALPES PROVENCE CARAVANES	MISTRAL CAMPING-CARS	MORIN LOISIR'AUTO
Z.A. « Le Mardaric »	Parc d'Activités de la Roubine	Zone Pole 2000
04310 PEYRUIS	Chemin LEVASSOR	07130 SAINT PERAY
Tél : 04 92 68 04 76	06210 MANDELIEU	Tél : 04 75 40 22 08
Fax : 04 92 68 10 28	Tél : 04 93 90 28 98	Fax : 04 75 81 03 03
M. Christophe GRISENDE	Fax : 04 93 47 02 38	Mme Michèle MORIN
www.alpesprovencecaravanes.fr	M. François GUIAN	www.morin-loisirauto.com/Fr
apcsud@wanadoo.fr	www.mistral-loisirs.com	contact@morin-loisirauto.com

11 – NARBONNE	13 – MARSEILLE	14 – CAEN
CASTEL CAMPING-CARS	AUBAGNE LOISIRS	HORIZON CAEN
Chemin de Rataccas	Z.I. des Paluds	(LAIR CARAVANES)
Z.I. Plaisance	31, Avenue de la Fleuride	13, rue Bel Air
11100 NARBONNE	13400 AUBAGNE	14790 VERSON
Tél : 04 68 42 01 67	Tél : 04 42 72 17 64	Tél : 02 31 26 72 06
Fax : 04 68 42 13 80	Fax : 04 42 72 17 67	Fax : 02 31 26 05 15
Mme Nathalie CLERC	M. Luc WALTER	M. Laurent BOURIN
n.clerc@tpl.fr	tpl-marseille@wanadoo.fr	www.masters-caen.com

16 – ANGOULEME	17 – SAINTES	18 – BOURGES
CARAVANES NAULIN	CAMPING-CARS SERVICE	BOURGES EVASION SAS
Route de PERIGUEUX	Z.I. du Chêne « Les Gonds »	ZI ROUTE D'AUXERRE
16800 SOYAUX	RN 137 direction BORDEAUX	18390 ST GERMAIN DU PUY
Tél : 05 45 92 45 97	17100 SAINTES	Tél : 02 48 70 06 02
Fax : 05 45 94 23 58	Tél : 05 46 93 36 17	Fax : 02 48 65 03 62
M. Francis NAULIN	Fax : 05 46 94 14 11	M. Alain STILL
www.caravaning-naulin.com	M. Maurice COUTANCEAU	
infos@caravaning-naulin.com		

21 – DIJON	24 – PERIGUEUX	28 – CHARTRES
YPOCAMP JEANNIOT	PAUTARD LOISIRS	S.A.S. SUD LOIRE
BOURGOGNE SAS	131, Avenue du Général de Gaulle	CARAVANES 28
14 bis, Rue Antoine BECQUEREL	24660 COULOUNIEIX CHAMIERS	RN 123 – Parc EUROVAL
21300 CHENOVE	Tél : 05 53 53 17 97	Rocade Sud de Chartres
Tél : 03 80 54 94 91	Fax : 05 53 04 40 93	28630 FONTENAY SUR EURE
Fax : 03 80 54 94 93	M. Jean-Louis DUMANOIT	Tél : 02 37 28 49 98
M. Stéphane GUIGUET	www.pautard.free.fr	Fax : 02 37 34 31 64
www.ypocamp.fr		M. Emmanuel GUINHUT
jeanniot-bourgogne@ypocamp.fr		

29 – BREST	31 – TOULOUSE	33 – BORDEAUX
BRETAGNE EVASION	CASTEL CARAVANES	HORIZON BORDEAUX
Z.A. de Kiella	Route de PARIS	ZAC Mermoz
29590 LE FAOU	31140 ST ALBAN	46 avenue René Antoune
Tél : 02 98 81 16 00	Tél : 05 62 75 88 44	33320 EYSINES
Fax : 02 98 81 16 01	Fax : 05 62 75 88 34	Tél : 05 56 05 05 05
Mme Nathalie COSTA	M. Diego DE LA PARRA	M. OFFMAN Frédéric
bretagne-evasion@wanadoo.fr	saintalban@tpl.fr	



34 – MONTPELLIER	35 – RENNES	37 – TOURS
CASTEL CARAVANES	LOISIRS ROGER BRIANT	S.A.S. SUD LOIRE
RN 113	SAS Village camping-cars	CARAVANES 37
34740 VENDARGUES	110, Route du Meuble	Z.I. de MARTIGNY
Tél : 04 67 91 20 80	35520 LA MEZIERE	37210 PARCAY MESLAY
Fax : 04 67 91 20 81	Tél : 02 99 13 13 70	Tél : 02 47 29 01 11
M. Jean-François DENOT	Fax : 02 99 13 13 79	Fax : 02 47 29 13 89
castelmontpellier-tpl@wanadoo.fr	Mme Paulette ROGER	M. Patrice TABUTEAU
	M. Philippe BERRANGER	
	info@loisirs-briant.com	

38 – GRENOBLE	40 - MONT DE MARSAN	40 – BAYONNE
CARAVANES	TOP LOISIRS MOBIL GENERATION	ETS AGEST
EXPO CLAVEL & Cie	Av. Président J.F. KENNEDY	R.N. 10
Route de GRENOBLE – B.P. 19	40280 SAINT PIERRE DU MONT	40220 TARNOS
38430 MOIRANS	Tél : 05 58 75 47 05	Tél : 05 59 64 21 58
Tél : 04 76 35 32 41	Fax : 05 58 75 77 79	Fax : 05 59 64 28 79
Fax : 04 76 35 68 90	M. Dominique BAUDRY	M. Frédéric ARNOULD
M. Cédric DECOUARD	www.agest.com	M. Martin IENI
M. Jean-Baptiste LAROCHE	inf.montdemarsan@toploisirs.net	www.agest.com
www.masters-grenoble.com		info.tarnos@agest.com
info@masters-grenoble.com		
expo-clavel@wanadoo.fr		

42 – ST ETIENNE	44 – NANTES	45 – ORLEANS
LOISIRS CONCEPT	SOCODIM LOISIRS	CLC ORLEANS
Z.I. du Forum	90 route des SORINIERES	Route d'Orléans
42110 FEURS	44400 REZE	RN 152
Tél : 04 77 26 09 28	Tél : 02 51 70 27 87	45130 MEUNG SUR LOIRE
Fax : 04 77 26 10 78	Fax : 02 51 70 11 39	Tél : 02 38 44 41 17
M. Jean-Christian MONTAGNY	M. Nicolas BETHYS	Fax : 02 38 45 19 25
M. Gilles DEMARE	M. Loïc RENAUD	M. PICHONAT
	v.vendeurs@socodim.fr	

47 – AGEN	49 – ANGERS	50 – TORIGNI
DESTINEA AGEN	S.A.S. SUD LOIRE CARAVANES	DESTINEA LENEVEU
RN 113	Route de ANGERS –CHOLET	RN 174 – B.P. 18
Route de Toulouse	B.P. 4 – ZA de la Promenade	50890 CONDE-SUR-VIRE
47240 CASTELCULIER	49750 BEAULIEU-sur-LAYON	Tél : 02 33 56 50 49
Tél : 05 53 95 15 15	Tél : 02 41 78 31 66	Fax : 02 33 57 24 38
Fax : 05 53 95 97 00	Fax : 02 41 78 63 12	M. Ulrich THOUROUDE
M. Jean-Paul DOS SANTOS	M. Fabrice ROUX	torigni.contact@destinea.com

50 – CHERBOURG	52 - ST DIZIER	53 - LAVAL
DESTINEA LENEVEU	C.L.C.	DESTINEA LAVAL
R.N. 13	2 bis, Rte de BAR LE DUC	Route de Rennes
50700 ST JOSEPH	B.P. 120	53940 ST BERTHEVIN-les-LAVAL
Tél : 02 33 40 10 04	52103 SAINT-DIZIER	Tél : 02 43 69 20 33
Fax : 02 33 95 04 48	Tél : 03 25 05 10 48	Fax : 02 43 68 15 20
M. Alain MARIE	Fax : 03 25 56 27 12	M. Jean-Christophe LORGEOU
cherbourg.contact@destinea.com	M. Guillaume DUVAL	laval.contact@destinea.com
	commercial@clc-loisirs.com	

56 – LORIENT	57 – METZ	59 – LILLE
EURO LOISIRS	C.L.C. METZ	JPG LOISIRS
Z.C. Kerpont-Bellevue	171, Route de THIONVILLE	Centre UNEXPO
56850 CAUDAN-LORIENT	57140 WOIPPY-ST-REMY	Autoroute A1 LILLE-PARIS
Tél : 02 97 81 21 69	Tél : 03 87 31 05 85	59113 SECLIN
Fax : 02 97 81 36 89	Fax : 03 87 31 82 90	Tél : 03 20 90 15 17
M. Gaël CARADEC	M. Stéphane HOUVION	Fax : 03 20 90 15 30
	clcMetz@clc-loisirs.com	M. Thierry GLORIEUX
		jpgloisirs@nordnet.fr



60 – CREIL	62 – BERCK/MER	63 – CLERMONT-FERRAND
LE PARC DES LOISIRS	MOBIL CAR	EVASION 63
Rue du 8 mai 1945	ZI DE LA VICOGNE	R.N. 89
60290 LAIGNEVILLE	22 RUE DES ARGOUSIERS	63670 LEMPDES
Tél : 03 44 66 60 60	BP 152	Tél : 04 73 61 78 75
Fax : 03 44 66 60 70	62604 BERCK/MER	Fax : 04 73 61 82 71
M. Thierry WIOTTI	Tél : 03 21 09 20 00	M. Bernard GARDE
loisirs.labalette@wanadoo.fr	Fax : 03 21 09 27 55	M. Christophe TROUILLIER
	Mr MARSEILLE	www.evasion63.fr
		evasion63@wanadoo.fr

64 - PAU	67 – STRASBOURG	69 - LYON
ETS AGEST	C.L.C. ALSACE	LOISIRS 2000 S.A.
Route de TARBES	ZI RN 83 – direction COLMAR	251 route de GRENOBLE
64230 BIZANOS	67230 BENFELD – NORD	69800 SAINT PRIEST
Tél : 05 59 14 48 15	Tél : 03 88 74 07 30	Tél : 04 78 90 09 99
Fax : 05 59 14 48 24	Fax : 03 88 74 07 27	Fax : 04 78 90 63 10
M. Jean-Claude DATTAS	M. Olivier MASTIO	M. Christian CLERC
www.agest.com	clcAlsace@clc-loisirs.com	loisirs-2000@wanadoo.fr
info@agest.com		

70 – VESOUL	71 – CHALON-SUR-SAONE	72 – LE MANS
YPOCAMP JEANNIOT LOISIRS	BOISSOT LOISIRS	S.A. LE MANS LOISIRS
Rue ST MARTIN – B.P. 23	25 RN 6	La Sapinière – RN 23
70001 VESOUL	71100 LUX	72230 ARNAGE
Tél : 03 84 76 42 05	Tél : 03 85 90 04 80	Tél : 02 43 21 11 17
Fax : 03 84 76 71 15	Fax : 03 85 90 04 84	Fax : 02 43 21 63 13
M. Christophe JEANNIOT	M. Thomas LEROY	M. Guillaume HAUBERT
www.ypocamp.fr	bsl71@wanadoo.fr	lemansloisirs@libertysurf.fr
jeanniot-loisirs@ypocamp.fr		





74 – ANNECY	76 – ROUEN	78 – COIGNIERES
CURIOZ LOISIRS	ROUEN CAMPING-CAR	COIGNIERES LOISIRS
228 Route de Bellegarde	15, Rue d'Anjou	41 RN 10
74330 La BALME de SILLINGY	76240 LE MESNIL ESNARD	78310 COIGNIERES
Tél : 04 50 68 78 65	Tél : 02 35 91 22 45	Tél : 01 30 05 06 44
Fax : 04 50 68 78 64	Fax : 02 35 80 94 78	Fax : 01 30 05 06 47
Mme Christine MERMOUD	M. Vincent GESLAIN	M. Paul MENCIER
www.masters-annecy.com		tpl-coignieres@wanadoo.fr
contact@curioz-loisirs.com		

79 - NIORT	80 - AMIENS	83 – ROQUEBRUNE
NIORT EVASION	BROUSSE LOISIRS	MISTRAL LOISIRS
B.P. 1092 – SOUCHE	AMIENS CARAVANES 500	2531, Route de Fréjus
79010 NIORT CEDEX	500, Bd Louis Pasteur	83490 LE MUY
Tél : 05 49 33 41 76	80470 DREUIL LES AMIENS	Tél : 04 94 19 69 00
Fax : 05 49 33 45 69	Tél : 03 22 54 13 14	Fax : 04 94 19 69 01
M. Patrick PELLETIER	Fax : 03 22 54 18 58	M. Alain BRUNELLE
niortevasion@wanadoo.fr	M. Jean-Bernard OSSART	www.mistral-loisirs.com
	www.brousseloisirs.com	alain@mistral-loisirs.com
	brousseloisirs@wanadoo.fr	

85 - LA ROCHE SUR YON	86 - POITIERS	88 – EPINAL
VENDEE LOISIRS	ANTOINE CARAVANES	CLC VOSGES
La Landette – Route des Sables	RN 10 – La Tricherie	Route d'Oncourt
85430 LES CLOUZEAUX	86490 BEAUMONT	88150 THAON LES VOSGES
Tél : 02 51 40 38 18	Tél : 05 49 85 50 79	Tél : 03 29 39 30 30
Fax : 02 51 40 31 12	Fax : 05 49 85 58 14	Fax : 03 29 39 62 88
M. Jean-Claude PROU	M. ANTOINE	M. Philippe RODARY
		clcVosges@clc-loisirs.com





89 - SENS	95 – BOISEMONT
S.E. THOUARD SARL	LES ATELIERS DU CAMPING-CAR
R.N. 6	3 Sente du Montrouge
89100 SENS	95000 BOISEMONT
Tél : 03 86 97 13 99	Tél : 01 34 66 72 36
Fax : 03 86 97 17 74	Fax : 01 34 46 97 87
M. Thierry THOUARD	M. Mme CURNIER
M. Nicolas HELLOUIN	

- Concessionnaires et importateurs agréés PILOTE à l'étranger.

Allemagne, Deutschland, Germany (0049)		
PILOTE GmbH & Co OHG, Berneckerstrasse 12, D-95 509 MARKTSCHORGAST		
PLZ 2	Autohaus Dehne, Dorfstr. 86-87, 26532 Großheide, Tel. 0 49 36/ 71 34	
	Adresse Internet : http://home-mobile.de/Autohaus.Dehne	E-mail : dehne-grossheide@mobile.de
	TANK Reisemobile , Stiller Winkel 2, 24229 DÄNISCHENHAGEN, Tel. 0 4349/ 919410	
	Adresse Internet : http://www.tank-reisemobile.de	E-mail : rene.tank@tank-reisemobile.de
PLZ 3	JA- Mobil, Otternhagener Straße 1, 30862 Garbsen, Tel. : 051 31/ 56339	
PLZ 5	JA-Mobil, Eichenplätzchen 8, Burscheid-Sträßchen, 51399 Burscheid , Tel : 0173/5367382	
	Jumpertz Reisemobile , Rudolf-Diesel-Str. 8, 52428 Jülich, Tel. : 024 61/ 5 20 21	
	Adresse Internet : www.reisemobile.jumpertz.de	E-mail : jumpertz.reisemobile@t-online.de
	Autohaus am Petersberg GmbH, Neue Str. 26, 55234 Biebelnheim, Tel : 0 67 33/ 92 110	
	Adresse Internet : http://home.mobile.de/Autohaus-am-Petersberg	E-mail : petersberg@mobile.de

BELGIQUE, Belgien, Belgium (0032)		
	HAINAUT CARAVANING,Chaussée de Bruxelles/6042 LODELINSART, Tel. : 071316853,	
	Adresse Internet : www.hainaut-caravaning.be	E-mail : info@hainaut-caravaning.be
	HAINAUT CARAVANING, Gd' Route de Bruxelles,93, Liège(Villers l'Evêque), Tel. : 04/257 63 64,	
	RIJMARAN bvba, Waggelwaterstraat 25, 8200 Brugge, Tel. : 050 31 17 92	
	Adresse Internet : www.rijmaran.be	E-mail : info@rijmaran.be




ESPAGNE, Spanien, Spain (0034)		
	M 3 CARAVANING S.A. Ctra. N- 340 (Vilafranca – Barcelona) Km 1214,8 E-08720 Vilafranca – Barcelona	
	Adresse Internet : www.m3caravaning.com	Tel. 34 938182500
	CAMPING CENTER Madrid , CtraN-I (de Burgos) km 24, 28700 San Sebastian de los Reyes	
	Adresse Internet : www.m3caravaning.com	Tel. : 34 938182500

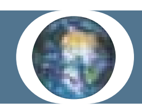
GRANDE-BRETAGNE, Großbritannien, England (0044)		
	HAYES EUROPEAN, Walsall Road/DARLASTON/WEST MIDLANDS WS 109	
	SS,Tel. : 0121/5263433	E-mail : info@hayesleisure.co.uk
	HAYES LEISURE - BATH, Box Road Bathford Bath Avon BA1 7QH	
	PERTHSHIRE CARAVAN CO, Dundee Road, Errol Perth PH2 7SR Tayside	
	Adresse Internet : www.perthshire-caravans.co.uk/	E-mail : enquiries@perthshire-caravans.com
	CLEVELAND MOTORHOMES LTD, Teeside Airport, DarlingtonCo. DurhamDL2 1RH	
	HEARTH OF ENGLAND MOTORHOMES, Watling Street, Weedon,Northants,NN7 4R	
	PULLINGERS MOTORHOMES, 11 First Avenue Bluebridge Industrial Estate, Halstead Essex	

IRLANDE, Irland, (00353)		
	MUNSTER MOTOR HOMES LTD / Ballywilliam / Rathkeale Co Limerick / Tel: 6964400	
		E-mail : lenihanjk2@eircom.net

ITALIE, Italien, Italy (0039)		
	LUSSO CARLO SaS, Corso Giolitti 15/12100 CUNEO / Tel. 0171/687043,	
		E-mail : camper@lussocuneo.com
	OTTOCARAVAN Rho s.n.c / Via Lainate, 94 / 20017 RHO (MI) / Tel:02.930.67.97,	
	Adresse internet : www.ottocaravan.it	E-mail : info@ottocaravan.it
	CREMA SPORT Via Po, 23 /35135 PADOVA / Tel: 049.604340	
	Adresse internet : www.cremasport.it	E-mail : camper@cremasport.it
	IDEA VACANZE Via Imperatore Federico, 116 / 90143 PALERMO / Tel: 091.542555	
	Adresse internet : www.ideavacanzepa.it	E-mail : idea_vacanze@tin.it

Luxembourg, Luxemburg (00352)	
	CAMPING PASSION sarl 21 Duerfstrooss / 9165 MERSCHEID / Tel. :





NORVEGE, Norwegen, Norway (0047)		
	BOBILSENTERET AUTOTRADE NAMSOS AS, Bjørumsbekka 15A, N- 7800 NAMSOS, Tel. : 74209100	
	Adresse Internet : www.autotradenamsos.no	E-mail : autotrade@namsos-online.no
	BASKO AS, RØRA ,7670 INDERØY, Tel. : 91 81 90 35	
	BOBILSENTERET Porsgrunn AS, Storgaten 198, 3912 PORSGRUNN, Tel. : 35 55 70 80	
	Adresse Internet : www.bobilsenteret.net	E-mail : post@bobilsenteret.net
	BOBIL X AS, Postboks 91, Vikaveien 29, 8601 MO I RANA, Tel. : 75 13 46 46	
	Adresse Internet : www.bobiln.no	
	FARDAL BIL AS, Eie, 4379 Egersund, Tel. : 51 46 10 00, Fax : 51 46 10 01	
	Adresse Internet : www.fardalbil.no	
	HARSTAD CARAVANS AS, Merkurveien 35, 9498 HARSTAD, Tel. : 77 07 17 80,	
	TORES Caravansenter AS Namnå, Postboks 74, 2265 KIRKENAER / Tel. : 62 94 45 50	
	Adresse Internet : www.tores-caravan.no	
	WESTGÅRD BIL, Havnegt 13, 7500 STJØRDAL, Tel. : 74 83 00 80	
	Adresse Internet : www.westgaardbil.no	
	DRAMMEN BOBIL OG FRITID / Meieribakken 4 / 3070 Sande i vestfold / Tel. : 33 77 80 70	
	Adresse internet : www.bobilfritid.no	
	KALDHEIMS AUTO AS / 5585 Sandeid / Tél. : 52767050	
	ROMERIKE CARAVAN & FRITID AS / Flesvigveien 2 A 2020 Skedsmokorset / Tel. : 63 87 69 57	
	Adresse internet : www.romerikcaravan.no	

PAYS-BAS, Holland (0031)		
	MOBILEDROME , Leemstraat 9, 4705 RT Roosendaal, Tel : 0165/ 570625,	
	Adresse internet www.mobiledrome.nl	E-mail directie@mobildrome.nl
	CAMPERPAVIJLOEN , Kapt. Grantstraat 32, 7821 AR EMMEN, Tel : 0591 658161	
	Adresse internet www.camperpaviljoen.nl	E-mail info@camperpaviljoen.nl

POLOGNE, Polen, Poland (0048)		
	WADOWSCY SP ZOO, UL Lokietka 83,31280 Krakow, Tel : 124152700	
	Adresse internet : http://www.wadowscy.volvo.pl	E-mail : salon@wadowscy.volvo.pl





PORTUGAL (00351)		
	NORTICAMPO, Rua Oriental, 573 4455-516 PERFITA , Tel : 0229982580	
	Adresse Internet : www.norticampo.pt	
	MARCAMPO, Av. almirante G. Coutinho, 56- D, 1700 LISBONNE , Tel : 0218486776	
		E-mail : geral@marcampo.pt

REPUBLIQUE TCHEQUE, Tcheschei (0042)		
	J.M. TRADE, Na Nivach 25, 14100 PRAHA, Tel: 0241 482054	
	Adresse internet : www.pilote.cz	E-mail : myslil@pilote.cz

SUEDE, Schweden, Sweden (0046)		
	CODAT Husbilar AB, 11-13 Foerlaöggarev, Box 108/510 20 Fritsla / Tel : 0320 72120	
	Adresse Internet : www.codat.se	E-mail : info@codat.se
	PROVIA MOBIL AB, Sydhamnsgatan 25 / 25228 HELSINGBORG / Tel. 042/381250	
	Adresse Internet : www.provia.se	E-mail : info@provia.se
	DUNGENS AB Nastagatan 15 / 702 27 ÖREBRO / Tel 019-192795	
	Adresse internet : www.dungens.se	E-mail : info@dungens.se

SUISSE, Schweiz, Switzerland (0041)		
	BANTAM WANKMÜLLER, 1037 ETAGNIERES/Tel.021/7319191	
	Adresse Internet : www.bw-sports-loisirs.ch	E-mail : info@bw-sports-loisisrs.ch
	BANTAM CAMPING, Kirchbergstrasse 18, CH - 3324 HINDELBANK, Tel: 034 411 90 90	
	Adresse Internet : www.bantamcamping.ch	E-mail : info-hindelbank@bantam.ch
	BANTAM CAMPING, Heinrich Stutz- Strasse 4, Autobahn A20, Ausfahrt Süd, CH - 8902 Urdorf, Tel: 01 777 00 00	
	Adresse Internet : www.bantamcamping.ch	E-mail : infi-urdorf@bantam.ch

FINLANDE (00358)		
	ARTIC MOTORHOME , Käpyläntie 6 94450 KEMINMAA, Tel. : 016280220	
	Adresse Internet : www.arcticmotorcarvan.com	E-mail : jukkalahti@articmotorcaravan.com





Attention, le réglage du parallélisme, effectué en usine par le constructeur du châssis, doit impérativement être contrôlé à 1500 Km. Un nouveau contrôle est fortement conseillé à 20000 Km. Ces interventions sont à la charge de l'utilisateur.

17.1 - Pression de gonflage à froid en bars des pneumatiques*

PNEUMATIQUE	PRESSION AV.	PRESSION ARR.
	bars	bars
FIAT / CITROËN • Pour pneumatiques avec valve métallique (type Michelin Camping) :		
215/70 R15 CP	5,0	5,5
215/75 R16 CP	5,5	5,5
• Pour autres pneumatiques (uniquement en 16 pouces) :		
215/75 R16	4,5	4,5
RENAULT		
225/65 R16 XC	4,5	5,5

* données préconisées par les fabricants de pneumatiques



Comment épargner vos pneus ?

- Il est très important de vérifier régulièrement la pression de gonflage de vos pneus. N'oubliez pas que la roue de secours en fait partie. Nous vous recommandons d'y prêter attention toutes les 2 semaines ou avant tous vos grands voyages.
- Lors du contrôle, vos pneus sont froids. Si jamais vous deviez faire la vérification sur des pneus chauds, prévoyez 0,3 bars de plus.
- Si vos pneus devaient rouler avec une pression insuffisante, celle-ci provoquerait une sur-chauffe qui risquerait alors de les endommager de manière importante.







PILOTE soutient l'action du Comité de Liaison du Camping-Car (le CLC) et engage chaque utilisateur à suivre la charte éditée par le CLC*.

1. L'utilisation des camping-cars comme moyens de transport doit répondre aux règles de la circulation routière applicables à la catégorie de véhicules à laquelle appartiennent les camping-cars (voitures particulières).
2. L'utilisation des camping-cars comme habitation impose de respecter des règles vis-à-vis de la population des endroits fréquentés.
3. Dans les centres villes ou en milieu urbain, il est opportun de choisir des lieux de stationnement :
   - à faible densité de population,
   - ne gênant pas la visibilité et la pratique du commerce,
   - pour lesquels le gabarit du camping-car ne pourra d'évidence constituer une gêne à la circulation.
4. De même, l'utilisation des camping-cars comme habitation doit s'effectuer dans ces lieux :
   - sans débordement sur l'espace à l'extérieur du véhicule,
   - sans nuisance pour les riverains,
   - sans monopolisation de l'espace public,
   - en surveillant les animaux domestiques de manière à éviter les ennuis et les souillures.
5. L'évacuation des eaux usées doit être réalisée :
   - dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.
   - la vidange d'eaux « noires » (WC) est strictement interdite dans le réseau des eaux pluviales.
6. Pendant les trajets, toutes les vannes d'évacuation des eaux doivent être fermées.
7. Même l'évacuation des eaux propres, pour ne pas paraître suspecte, doit être effectuée avec discrétion.
8. On aura toujours intérêt de se familiariser avec les moyens dont disposent les localités pour permettre les évacuations dans de bonnes conditions.
9. L'élimination des ordures ménagères doit être faite en utilisant des sacs à disposer dans les endroits prévus à cet effet.

C'est en respectant l'ensemble de ces principes de bon sens que chacun pourra profiter pleinement des multiples plaisirs que procure la passion du camping-car.

* le CLC est constitué par des organismes suivants :

- le Syndicat des Constructeurs de camping-cars : SICVERL
- le Syndicat des distributeurs de camping-cars : DICA
- la Fédération des Clubs d'utilisateurs de camping-cars : FACCC

